

Editorial

Au terme d'une année particulièrement tendue, c'est la défiance qui semble être le sentiment dominant à l'égard d'un gouvernement qui évoque régulièrement le dialogue social mais paraît pour autant bien incapable de l'initier. Que ce soit par rapport aux retraites ou dans le domaine de la décentralisation, les tentatives de passage à la hussarde sont de plus en plus nettement rejetées. Les coups médiatiques et les opérations ponctuelles ne suffisent plus pour rétablir la confiance.

L'Éducation nationale a été particulièrement éprouvée cette année. Les conflits sociaux y ont été ressentis avec une acuité particulière et il est à craindre qu'ils ne laissent pour longtemps des traces difficiles à estomper. Le service public d'éducation a été mis à mal à de multiples reprises et les enseignants se sont mobilisés avec une rare détermination.

Notre position au sein du système rend difficile notre participation active à la grève et aux manifestations, pourtant nous avons été présents dans de nombreux cortèges, affichant clairement notre solidarité avec ceux qui défendent le service public et notre adhésion aux valeurs d'une société où le profit ne peut être une fin en soi. Nous ne pouvons oublier que le libéralisme effréné, que d'aucuns essaient de nous présenter comme la seule voie de réalisation des individus, n'est en fait qu'une forme "politiquement correcte" des stratégies d'exclusion brutalement imposées dans des régimes plus autocratiques que celui que nous connaissons.

Certes, les règles de la démocratie ne doivent pas être perdues de vue et il serait absurde de reprocher à ceux qui ont été désignés par le peuple de mettre en œuvre des réformes. Cependant, l'accès au pouvoir ne correspond en aucune manière à un chèque en blanc qui permettrait "d'oublier" la moitié d'un pays. La rue n'entend pas gouverner, ce n'est ni son droit, ni son projet ; elle mérite cependant autre chose que le mépris et l'indifférence hautaine avec laquelle elle a été traitée. Toujours trop tardives, toujours décalées par rapport aux attentes, les positions des ministres ont plus contribué à exacerber les passions qu'à apaiser le conflit.

La trêve traditionnelle des vacances d'été sera-t-elle l'occasion de sortir de la spirale délétère que nous avons connue ? Tous ceux qui se reconnaissent dans les valeurs fondatrices de la République, quels que soient leurs choix politiques, doivent se mobiliser pour y parvenir. Au sein de notre fédération, c'est la parole que le SI·EN fera entendre. Sans faiblesse, mais sans esprit revanchard ou irresponsable, nous continuerons à revendiquer des moyens pour un service public de qualité, seul espoir pour établir une plus grande justice sociale.

Si nous entendons tenir toute notre place au sein du débat qui se profile, nous n'oublierons pas pour autant les revendications spécifiques à notre corps. Au sein des commissions paritaires comme dans le cadre de la commission dont les travaux doivent déboucher sur des propositions concrètes relatives à nos missions, notre formation, nos carrières et nos rémunérations, nous continuerons à porter avec détermination les demandes d'une juste reconnaissance de nos responsabilités et de notre engagement au service de l'école de la République.

En chaque occasion nous nous efforcerons de mériter, face à nos interlocuteurs, la confiance que nous font tous les syndiqués ; avec eux et pour tous, nous poursuivrons la route vers une légitime revalorisation de nos situations.

Au nom du Bureau National, je souhaite à chacun des vacances à la fois reconstituantes et épanouissantes... et espère vous retrouver encore plus nombreux, en septembre, au sein de notre syndicat !



Agenda

21 mai Bureau National

22 mai

* Conseil Supérieur de l'Education
(M.-P. COLLET - D. GAUCHON)

7 juin

* CLERMONT-FERRAND/ Ouverture du congrès de la FCPE (P. ROUMAGNAC)

16 juin

* UNSA Education / Exécutif fédéral
(P. ROUMAGNAC)

17 juin

* PAU/ Congrès de la JPA (D. GAUCHON)

17-18 juin

* Observatoire national de la Sécurité
(A. CADEZ)

19 juin

* MJENR / Réunion sur " L'avenir du système éducatif " en présence des deux ministres. Délégation fédérale composée de : Patrick GONTHIER, SG UNSA-Education, Luc BERILLE (S.E.), Philippe GUIJTET (SNPDEN), Patrick ROUMAGNAC (SI.EN) et Gérard GUYOLLOT (SNAEN).

23 juin

* UNSA Education / BFN
(P. ROUMAGNAC)
* MJENR / Commission Ecoles
(P. ROUMAGNAC)

24 juin

* CAPN : fin de mouvement des titulaires ; titularisation des stagiaires 2001 ; affectation des lauréats du concours IEN 1er degré 2002 et du concours IEN/ET, EG et IO 2003 ; liste d'aptitude IEN ; détachement dans le corps des IEN (M.-P. COLLET - D. GAUCHON - X. LAMY - J.-M. PETIT - J. PLATIER - Y. RONDEL - P. ROUMAGNAC)

25-26 juin Bureau National

26 juin

* Conseil Supérieur de l'Education
(M.-P. COLLET - P. ROUMAGNAC)

26-27 juin

* POITIERS / 76ème congrès de l'AGIEM
(M. PHILIPPE)

1er juillet

* Observatoire national de la Sécurité / Commission de travail " sécurité incendie "
(A. CADEZ)

7 juillet

* UNSA Education / EFN (P. ROUMAGNAC)

Courrier des lecteurs

La lecture de notre revue syndicale préférée - et plus particulièrement le n° 85 d'avril 2003 - m'incite, pour la première fois, à me décider à prendre la plume en réaction à l'article intitulé "Chasseurs de primes".

J'apprends, avec stupeur, indignation et colère, que les inspecteurs généraux de l'Education nationale, envers lesquels j'ai toujours observé le plus grand respect, sont bénéficiaires, grâce à un décret du 13 mars 2003, d'une prime d'activité, et quelle prime !

Pensez que le montant moyen mensuel peut atteindre 1 982 Euros (soit 13 000 Francs) et pour les plus "méritants", 2 973 Euros (soit 19 500 Francs).

Que ne suis-je cet heureux IG !

J'avoue, alors que dans quelques semaines je serai en retraite, être profondément choqué d'apprendre que le montant d'une prime peut équivaloir mon salaire mensuel net, moi qui quitte le métier au 7ème échelon de la hors-classe.

Il convient de s'interroger sur la notion de mérite.

Je n'ai pourtant pas l'impression d'occuper un emploi à temps partiel ou encore d'être en C.P.A., même si près de la fin de ma mission.

Comment s'étonner de la rareté des candidatures au C.R.I.E.N., alors que les professeurs des écoles, en faisant leurs comptes, hésitent à se lancer dans l'aventure sachant que l'avantage est bien mince et même dans certains cas inexistant.

Bien sûr, il reste la fonction, le titre et peut-être la reconnaissance..... en prime !

*Christian BILLIET - I.E.N. A.I.S. Nord
jusqu'en septembre 2003*

Publicité

A L'ÉCOLE DU GOÛT

La nutrition : apprendre à nos enfants à bien se nourrir pour vivre en bonne santé

Auteurs : Dr Marie-Claude AKNIN-CAHANÉ, Nicole MARTY
Collection Réponses, Robert Laffont, Paris, 2003 - 18 euros

L'ouvrage «A l'école du goût» a été rédigé par un médecin, spécialiste en nutrition, le Dr Marie-Claude Akin-Cahané, et par une inspectrice de l'éducation nationale, Nicole Marty, auteur d'ouvrages sur l'éducation (Directeur d'école, un métier de l'éducation, Lecture-écriture et nouvelles technologies)

Ce livre est donc une production originale puisqu'il allie, dans un message commun, médecine et éducation. Il associe en effet les apports de la nutrition, discipline qui permet l'amélioration du fonction-

nement de l'organisme par une maîtrise de la nutrition, à une démarche d'éducation du goût, de diversification alimentaire et d'éducation à la santé.

Il s'adresse aux parents, aux usagers et aux acteurs du système éducatif, c'est-à-dire à tout lecteur intéressé par l'éducation à la santé, pour un développement harmonieux, tant à la maison que dans le milieu scolaire.

Les auteurs ont souhaité répondre, de manière claire et précise, aux questions que se posent les parents : l'enfant est-il trop gros ou trop maigre ? Est-il correctement nourri ? Peut-il manger à la cantine ? Comment peut-il apprendre à se nourrir lui-même, avec de bons principes nutritionnels, lorsqu'il devient adolescent ? Des cas concrets, des témoignages du médecin, des recettes de cuisine viennent illustrer ces principes.

L'inspection n° 86

Directeur de la publication :
Patrick ROUMAGNAC
Maquette : **Daniel GAUCHON**

Commission paritaire :

3 323 D73 S ISSN : 1251-2028

Imprimerie et photocomposition : **UNSA**
Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SI.EN, le prix du numéro est de 7,5 euros, l'abonnement annuel de 50 euros.

SI.EN - UNSA Education

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Fax : 01 43 22 88 92

Billet d'humeur

Intérêts convergents

Alors que la polémique bat son plein sur la question des retenues sur salaire dans le cadre du mouvement de grève des mois de mars, avril, mai et juin 2003, personne ne semble s'interroger sur la possibilité pour les DSDEN de connaître la réalité de la participation des enseignants du premier degré aux dites grèves.

A tel point que certains DSDEN n'hésitent pas à affirmer, contre toute évidence, qu'ils ont une parfaite connaissance de la situation dans leur département grâce aux informations qui leur sont communiquées par les inspecteurs chargés d'une circonscription du premier degré... et vont même jusqu'à tancer vertement lesdits inspecteurs qui ne seraient pas en mesure de leur fournir ces précieuses informations !

Etrange paradoxe qui conduit ainsi salariés et employeur à refuser d'admettre cette extraordinaire évidence : **il n'existe aucun moyen juridique d'identifier les absences pour fait de grève dans le premier degré tout simplement parce qu'il n'y a pas de chef d'établissement dans les écoles.**

D'une part les syndicats enseignants se refusent à reconnaître cette réalité qui est contraire à leur déontologie affichée sur le droit de grève et qui risquerait de mettre l'accent une fois encore sur l'urgence à donner un vrai statut aux directeurs d'école... D'autre part l'administration se refuse évidemment à reconnaître sa totale incapacité à savoir si ses agents ont effectivement rempli la mission qui justifie leur salaire !

Personne donc ne s'avisera de dire que le roi est nu !

Andromède – 23 juin 2003

Sommaire

De la DE ... à la DE ...	page 3
Observatoire national de la sécurité	page 4
Synthèse du rapport 2002	page 6
Frais de déplacement	page 8
Audience au ministère	page 9
L'orientation et les élèves	page 10
Listes d'aptitude IEN et IA-IPR	page 11
CAPN du 24 juin 2003	page 12
Le point sur les principaux dossiers	page 14
Communiqué de presse (20 juin)	page 16
Mouvement 2003 par académie	page 17
Laïcité : le CNAL pour un débat	page 24

Groupe de travail sur les missions

Engagement non tenu

Malgré de nombreux rappels auprès de nos interlocuteurs ministériels, nous n'avons pas obtenu que le groupe de travail sur les missions des IEN se réunisse avant la fin de l'année scolaire. La raison avancée tenait à la difficulté qu'aurait eue le Recteur Dubreuil à tenir, dans la même période, les deux groupes de travail.

Une première réunion est toutefois annoncée pour le 25 août 2003 avec les organisations syndicales représentées à la CAPN des IEN.

22 mai 2003

Le Secrétaire Général

à

Madame MORAUX
Directrice de l'Encadrement

Madame la Directrice,

Lors de notre rencontre du 27 février, il avait été annoncé que la direction de l'encadrement mettrait en place deux groupes de travail sur les missions des inspecteurs IEN et IA-IPR.

Le groupe IA-IPR s'est déjà réuni et a présenté un premier bilan d'étape aux organisations syndicales représentatives.

Pour ce qui est des IEN, il ne semble pas, à ce jour, que le groupe de travail soit en place...

Ce retard pose problème car il pourrait signifier une volonté de traiter différemment deux corps d'inspection dont les missions sont très largement communes et traduisent un symbole fort du caractère national du système éducatif à travers l'unicité de la fonction d'inspection.

Si, pour éviter toute situation de blocage, nous avons accepté le principe de deux groupes de travail distincts, il est évident que la conduite en parallèle de ces deux groupes, dont les réflexions doivent s'enrichir mutuellement, est une exigence prioritaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mon respectueux dévouement.

P. ROUMAGNAC



De la DE (Direction des Ecoles)

... à la DE (Direction de l'Encadrement)

Ma dernière CAPN.

J'ai été élue pour la première fois en 1985 à la CAPN des IET qui dépendaient alors de la Direction des Ecoles (DE), j'ai ensuite connu la DPID, la DPDE, la DPATE puis, pour terminer, la DE ! et leurs différents Directeurs et adjoints : Mesdames GILLE et MORAUX, Messieurs SIMON, SEPTOURS, BALADIER, JUTANT, PERRITAZ, COISSARD, CUISINIER...

Quelques moments particuliers

Les CAPN de cette époque " géraient " la notation (et sa péréquation), les promotions au choix et les mutations des collègues. Les erreurs administratives (dates de naissance ou de promotion, échelon) étaient déjà nombreuses et seule notre vigilance permettait de réduire les injustices.

En 1988, nous connaissons l'intégration des Inspecteurs de l'Apprentissage dans le corps des IET avec leurs intitulés de spécialité (bâtiment-bois, mécanique-électricité, alimentation, service et commerce, administratif et financier).

Avec la DPID et Jacky SIMON, son premier Directeur, une première difficulté à gérer, les mutations pour les ex-IAP : tout un été de courriers et d'argumentations pour obtenir satisfaction !

Puis vint en 1990 le statut actuel, ses incohérences et la mise en place des premiers tableaux d'avancement à la hors-classe. La disparition du rôle hiérarchique des ex-IPET devenus IPR-IA ne va pas de soi et nombre d'entre eux continuent à émettre leurs avis pour l'inscription sur le tableau d'avancement. Les collègues, proches de la retraite, qui apprennent qu'ils ne seront pas proposés pour la hors-classe ont parfois du mal à l'admettre et je me suis laissée dire que le décès de l'un d'entre eux, à la rentrée de 1990, n'était pas étranger à l'avis défavorable émis par l'ex-IPET. Je me souviens d'un simple appel téléphonique à Jacky SIMON, à midi, pour lui signaler le fait et de sa réponse, à midi trente, m'annonçant l'inscription du collègue. Maigre compensation...

Dès 1990 les 3 CAPN (IDEN, IET et IIO) siègent ensemble - avant les élections professionnelles de 1991. Je voudrais souligner que dans la profession de foi des 3 syndicats (SNIDEN, SNIIO et SNIET) nous réclamions déjà " l'application d'un barème pour le passage à la hors-classe des IEN, seul moyen de garantir la transparence des critères " et nous n'avons cessé de réclamer ce barème... alors, lorsque je lis dans la presse d'un syndicat concurrent qu'il " est le seul à réclamer un barème " !!! 12 ans après... permettez-moi de sourire !

Dès la sortie du statut il est apparu que la clause de mobilité, requise pour passer à hors-classe, ne serait pas facile à satisfaire pour les ET puisqu'elle impliquait obligatoirement un changement d'académie. Après de nombreuses interventions auprès de la DPID, nous obtenons que les collègues ayant une mission sur plusieurs académies ou une mission de conseiller auprès d'un IA-DSDEN obtiennent leur mobilité " fonctionnelle ". Finalement, grâce à l'action du SI.EN, cette clause de mobilité n'est plus requise, à partir de 1996, pour les inspecteurs recrutés avant la publication du statut de 90.

La mise en place de la première liste d'aptitude IPR-IA a suscité de la part de quelques inspections générales une certaine "émotion". En effet, le lendemain de la publication de cette première liste, des collègues promus se voient incités à renoncer à cette promotion : le Directeur de la DPID, informé par nos soins, se met en colère et affirme que la nomination dépend du Ministre et de lui seul...

Autre grand moment pour la commission paritaire : notre refus de siéger, le 23 novembre 1993. S'il manque la moitié des membres d'une commission paritaire, celle-ci ne peut siéger. A cette époque, en effet, quinze collègues détachés en 1989 dans le corps des IET grâce à une clause créée par une modification du statut en 1988, sont oubliés dans les dispositions transitoires du statut de 1990 et ne peuvent être intégrés en 1992. Face à l'Administration qui ne semble pas s'émouvoir de cette situation, le SI.EN décide de ne pas siéger à la CAPN de novembre 93 (en fait, nous venons au ministère mais refusons d'entrer dans la salle tout en faisant connaître nos raisons au Directeur de la DPID). L'Administration prend enfin conscience du problème. La CAPN de novembre se tiendra en février 94 et nous y siégerons après avoir reçu l'assurance que ces intégrations prendraient effet au 1er septembre 1993 (un an de perdu dans leur carrière d'IEN).

En 1996, alors que la clause de mobilité n'est plus applicable aux collègues recrutés avant 1990, et devant le scandale des propositions académiques d'inscription au tableau d'avancement à la hors-classe qui laissaient de côté des collègues proches de la retraite, nous menaçons de quitter la séance si la DPDE ne revenait pas sur les classements des recteurs. Face à notre détermination, M. JUTANT accepte d'inscrire au tableau tous les collègues nés entre 1936 et 1938, ayant 5 ans d'ancienneté et n'ayant fait l'objet d'aucune réserve motivée des recteurs.

Une dernière chose : le protocole d'accord qui permettait, pendant 5 ans, la " promo-

tion " d'IEN à IPR-IA tout en restant sur son poste était séduisant. C'était sans compter sur certaines Inspections Générales qui ont soustrait ces postes aux LP en les utilisant pour les Lycées. Puis la difficulté à obtenir la mutation d'un collègue IA-IPR, issu de cette liste, exerçant ses missions en LP vers un poste d'IEN dans une autre académie.

Ce ne sont que quelques souvenirs, parmi les plus marquants, des CAPN auxquelles j'ai participé pendant ces nombreuses années.

Renée HASIAK
Ex....

Observatoire national de la sécurité

Pour une culture vivante de la sécurité

avec l' Observatoire national de la Sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur

LES MEMBRES DE L'OBSERVATOIRE

(Arrêté du 04/02/02 - JO du 28/02/02)

- Collège des élus (Assemblée nationale - Sénat - Régions - Conseils généraux - Maires) et des gestionnaires de l'immobilier scolaire et universitaire ;

- Collège des représentants des personnels (dont 6 représentants de l'UNSA-Education : 3 titulaires, 3 suppléants) et des usagers ;

- Collège des représentants de l'Etat, des chefs d'établissement et des personnalités qualifiées.

HISTORIQUE

A la fin de l'année 1993, les pouvoirs publics ont souhaité connaître de façon précise l'état des besoins de sécurité des établissements scolaires publics et privés sous contrat.

Début janvier 1994, le Premier ministre annonçait la création d'une Commission nationale d'évaluation et de proposition pour la sécurité des établissements scolaires. Il en confiait la présidence à Jean-Marie SCHLÉRET, dont le mandat fut renouvelé régulièrement depuis.

La commission avait pour objectif de définir des critères de sélection des risques permettant d'établir une hiérarchisation des travaux pour améliorer le niveau de sécurité des établissements. Ces critères devaient permettre de dresser un état du patrimoine immobilier et d'évaluer l'ampleur des travaux à prévoir.

La composition de la commission a été voulue ouverte et diversifiée. Tous les groupes parlementaires des assemblées ont été conviés. Les représentants de l'Association des maires de France, des présidents de Conseils généraux, des élus régionaux ont participé aux travaux. Les principaux syndicats de personnels enseignants et les grandes fédérations de parents d'élèves y ont pris une part active. Des représentants des administrations des ministères concernés ainsi que des experts - notamment en matière de sécurité incendie - ont été associés aux travaux de la commission.

MISSION

L'Observatoire " étudie ", au regard des règles de sécurité et dans le respect des compétences des commissions centrales et locales de sécurité, les conditions d'application des règles de sécurité, l'état des immeubles et des équipements affectés aux établisse-

ments scolaires, aux établissements d'enseignement supérieur et aux centres d'information et d'orientation ou qui sont utilisés par eux de façon régulière. Il informe les collectivités territoriales ou les propriétaires privés, ainsi que les ministères concernés, des conclusions de ses travaux. Il peut porter à la connaissance du public les informations qu'il estime nécessaires. Dans le respect du droit de propriété, du principe de la libre administration des collectivités locales et de l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur, il peut solliciter tout renseignement et demander à consulter sur place tout document qu'il estime, en toute indépendance, utiles à sa mission.

L'Observatoire est compétent pour les établissements scolaires du premier et du second degré, publics et privés sous contrat, ainsi que pour les établissements publics d'enseignement supérieur et ceux visés à l'article L. 813-10 du code rural.

Exerçant une mission d'évaluation, de proposition, d'information, l'Observatoire est un lieu où s'échangent les expériences, s'expriment les compétences et où sont associés en permanence tous les acteurs de la prévention.

Il remet chaque année, au ministre chargé de l'Education nationale, un rapport qui est rendu public.

L'Observatoire vous propose d'accéder en permanence à des informations mises à jour, ainsi qu'à l'ensemble des travaux produits par ses instances.

Une adresse internet est disponible où vous retrouverez les rapports et brochures qui ont fait l'objet de publications indispensables à votre fonction et à vos MISSIONS d'inspecteur...

www.education.gouv.fr/syst/ons/

FONCTIONNEMENT

Le secrétariat général

Le ministre de l'Education nationale met à la disposition de l'Observatoire un secrétariat assuré par trois agents sous la responsabilité d'un secrétaire général ainsi que les moyens nécessaires à son fonctionnement.

Cette cellule coordonne l'ensemble des travaux de l'Observatoire, assure le secrétariat des différentes commissions, le traitement informatique des enquêtes, prépare les réunions du comité de pilotage et de l'assemblée plénière et organise les déplacements. Elle met à la disposition de tous les membres de l'Ob-

servatoire les textes législatifs et réglementaires, les rapports techniques, juridiques et administratifs. Elle a en charge l'organisation des actions d'information et de communication ainsi que les relations avec les différents partenaires de la communauté scolaire et universitaire.

Le comité de pilotage

Un comité de pilotage prépare et dirige les travaux de l'Observatoire. Il est composé du président, du rapporteur général, de 4 membres de chacun des collèges, des rapporteurs des commissions et des experts qui l'assistent de leur compétence technique.

Le comité de pilotage se réunit tous les quinze jours pendant l'année scolaire.

L'Assemblée plénière

Les membres de l'Observatoire se réunissent en séance ordinaire au moins tous les deux mois.

Au début de chaque année, elle approuve les thèmes d'étude, la constitution des commissions et leurs programmes. En cours d'année les commissions lui rendent compte de l'avancement de leurs travaux. Elle approuve les rapports des commissions et le rapport général qui est remis chaque année au ministre de l'éducation nationale.

L'assemblée plénière peut auditionner toute personne qualifiée, et notamment des représentants d'associations, d'organismes professionnels, de collectivités locales et de leurs établissements publics, de l'Administration et de toute institution compétente en matière de sécurité.

Le comité de rédaction

Emanation du comité de pilotage, le comité de rédaction, composé du rapporteur général, des rapporteurs des différentes commissions et assisté du secrétariat général, rédige le rapport général de l'Observatoire et valide les différentes publications des commissions avant leur présentation devant l'assemblée plénière.

Les commissions

Six thèmes de travail ont été fixés par la première assemblée plénière du présent mandat :

- Sécurité bâtiment et risque incendie
- Maintenance du bâtiment et des équipements
- Sécurité-santé-hygiène
- E.P.S.
- Activités expérimentales
- Risques majeurs

André CADEZ

Rapport annuel 2002 : synthèse des points majeurs

Avec le 7ème rapport annuel adopté par l'assemblée plénière du 17/12 et remis au ministre de l'Education nationale le 18/12/02 s'achève la première année d'activité du 3ème mandat triennal de l'Observatoire. Voici brièvement résumées les principales questions qu'il développe.

1 - ACCIDENTS, SÉCURITÉ-SANTÉ-HYGIÈNE

L'analyse porte cette année sur 46 774 accidents recensés au cours de l'année scolaire 2001-2002. L'importance du nombre doit être relativisée au regard du faible nombre d'accidents présentant un caractère de gravité.

La proportion des hospitalisations de plus de 48 h se situe en effet autour de 2 % pour le scolaire, avec environ un millier d'accidents. Dans le premier degré, cette proportion est en légère baisse (1,5 % au lieu de 1,8 %), mais concerne plus de garçons encore que l'an dernier (67 % contre 63 %). Dans les collèges, la proportion demeure stable (2,4 %), toujours nettement supérieure à celle du premier degré. Dans les lycées, une augmentation est constatée (2,2 % contre 1,8 %), mais demeure inférieure à celle des collèges.

Les atteintes corporelles touchant la tête viennent encore largement en premier dans les écoles avec 34 %. Une forte augmentation d'atteintes aux dents est à signaler (12 % contre 6 % l'année précédente) avec une pointe à 17 % en CE2. Par ailleurs, la croissance du risque accident avec la progression en âge jusqu'en 6ème inclus est toujours constatée. Les accidents survenus en cour de récréation et sur les terrains de jeux augmentent encore dans les écoles (68 % du nombre total des accidents du primaire) ; beaucoup d'entre eux sont causés par un choc entre élèves.

Les accidents en EPS dans le second degré représentent 57 % du total pour le niveau concerné. L'examen des lieux de surveillance fait toujours apparaître les salles de classe comme faiblement concernées bien que leur proportion dans les écoles soit deux fois plus importante que dans le second degré (6 %). A l'inverse, les accidents dans les couloirs et les escaliers sont deux fois plus nombreux dans le second degré (10 %).

En lycée professionnel, les accidents en classe de BEP demeurent élevés : 33 % contre 8 % en CAP et 12 % en Bac pro. Sur 505 accidents recensés liés à des machines, la moitié concerne les classes de BEP dont 18 % en périodes de stage. Pour ces mêmes accidents, 60 % des dommages ont été causés aux doigts, 19 % aux yeux ce qui souligne la nécessité réglementaire du port d'équipement de protection individuelle.

Dans l'enseignement agricole, les accidents graves qui se produisent lors de sta-

ges dans les exploitations posent le problème du suivi des élèves qui accomplissent des travaux sur des machines non-exemptes de danger ou avec des animaux aux réactions parfois imprévisibles.

Une enquête conduite par la commission EPS sur les accidents subis par les étudiants de l'UFR STAPS de Lyon montre, contrairement au constat dans le scolaire, que les garçons de la filière sont moins accidentés que les filles.

Une enquête conduite par ailleurs dans les IUFM fait apparaître qu'un étudiant sur deux ne reçoit toujours pas de formation aux gestes de premiers secours dans le cursus préparatoire à l'exercice de son métier.

La mise en place des réseaux académiques des agents chargés de la mise en œuvre de la sécurité (ACMO) enregistre une importante progression malgré les fragilités qui subsistent.

La question des antennes relais de téléphonie mobile - qui commence à inquiéter l'opinion publique - nous a conduit à demander une meilleure information sur l'état actuel des connaissances en matière sanitaire. Elle nous incite à réitérer notre recommandation consistant à appliquer le principe de précaution et à éviter l'installation de sources potentielles de champs et d'ondes électromagnétiques près des bâtiments scolaires.

2 - SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS ET RISQUE INCENDIE

Le recensement des actes de violence (SIGNA) conduit par le ministère de l'Education nationale a mis en évidence un nombre préoccupant de tentatives d'incendie au sein des établissements scolaires. Même si leur degré de gravité est souvent minime, l'Observatoire souhaite pouvoir disposer d'une meilleure information sur ces faits. Une fiche de signalement spécifique sous format informatique est présentée dans ce rapport.

Des collectivités constatent par ailleurs qu'en dépit de leurs efforts de réhabilitation des bâtiments scolaires, les avis défavorables augmentent. Le suivi des avis des commissions de sécurité qui doit faire l'objet d'une gestion rigoureuse est abordé dans ce rapport à travers les expériences intéressantes comme celle de la région Centre et à travers la mise au point d'une méthode sur les indicateurs d'avis défavorables. De nouveaux outils sont en cours d'élaboration au ministère de l'intérieur dans le but de faciliter la communication entre les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), les collectivités et les établissements d'enseignement et d'améliorer le suivi des ERP. Dans ce domaine en effet, la prise de conscience est loin d'être parfaite. C'est ainsi que la périodicité des visites obligatoires n'est pas toujours respectée, parfois en raison de la saturation du calen-

drier des commissions.

L'accessibilité des bâtiments scolaires aux élèves handicapés, condition indispensable de l'intégration, a fait l'objet d'un examen sous l'angle des dispositions réglementaires, mais aussi des difficultés concrètes auxquelles des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) se heurtent pour assurer la sécurité incendie en particulier sous l'aspect évacuation. Il importe de manière générale de mieux intégrer la problématique des élèves et des personnels handicapés à l'organisation des exercices d'évacuation ou de mise à l'abri.

3 - LES RISQUES MAJEURS

La mobilisation de l'Observatoire sur la question de la prévention des risques majeurs a obtenu une avancée conséquente avec la publication d'un BOEN en mai dernier, entièrement consacré à l'aide aux établissements dans leur préparation à une situation de crise. La «Gazette des communes» a publié l'intégralité de ce bulletin hors série. Les recteurs viennent de recevoir des directives du ministère au sujet des mesures d'accompagnement des plans particuliers de mise en sûreté. Notre document " Les établissements d'enseignement face à l'accident majeur " a été tiré à 100 000 exemplaires. Cependant, on constate une mobilisation encore insuffisante des communes dans ce domaine, notamment pour ce qui concerne leurs écoles.

Deux questions essentielles sont examinées dans ce rapport : les outils de l'information et la formation aux exercices d'entraînement. La connaissance des zones à risques doit être recoupée avec la cartographie des établissements scolaires. Les cartographies par type de risques sont publiques. Des simulations informatiques sont en mesure de les superposer à la localisation des établissements scolaires et cela à l'échelle des régions. Il convient de rappeler que les cartographies du risque sont de la responsabilité des préfets, des collectivités territoriales et en premier des maires, des présidents d'université, ainsi que des autorités académiques. Elles ne peuvent être du ressort de l'Observatoire qui en revanche doit se préoccuper du degré de connaissance des risques dans le milieu scolaire et universitaire.

Se pose le difficile problème de savoir jusqu'où doit aller la communication sur ces questions, à la fois pour ne pas stigmatiser des établissements plus exposés que d'autres, éviter de favoriser d'éventuels desseins de nature criminelle et ne pas générer de panique qui serait paralysante pour l'analyse et l'action. Pour l'instant, il convient plutôt de constater une sous-information tout aussi préjudiciable. Les dossiers départementaux des risques majeurs ne sont pas connus de tous les services académiques (DDRM). De nombreux

Rapport annuel 2002 : synthèse des points majeurs

ses communes concernées par des risques naturels ou technologiques ne sont pas encore pourvues de plans de prévention.

Se pose ensuite la question des indispensables exercices d'entraînement dans les établissements qui n'ont pas de date butoir pour la réalisation de leur plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Des actions de formation sont cependant engagées dans de nombreuses académies même si les coordonnateurs risques majeurs n'ont pas toujours la possibilité de consacrer un temps suffisant à leur mission et si les IUFM ne manifestent pas encore toute l'implication souhaitable. Les retours d'expérience du Gard confronté à des inondations catastrophiques dont il est rendu compte soulignent principalement les difficultés de communication avec le réseau des écoles et le bon fonctionnement du système d'information des crues.

4 - ACTIVITÉS EXPÉRIMENTALES - MAINTENANCE

Dans le domaine des risques liés aux activités expérimentales est en particulier soulignée la prise en compte insuffisante de l'enseignement à la prévention des risques professionnels pour les étudiants des 1er et second cycles universitaires ainsi que dans la formation des enseignants en IUFM.

En ce qui concerne les efforts des collectivités propriétaires de bâtiments et d'équipements scolaires, l'approche de la maintenance préventive semble mieux ancrée dans les démarches. Quand elles décident par exemple des investissements conséquents, ces collectivités paraissent plus incitées à privilégier la maintenance sous toutes ses formes. Il faut également constater que si de bons outils existent dans un certain nombre de régions ou de départements, la "boîte à outils" demande encore à être organisée. On peut regretter l'absence de base de données communes qui pourrait s'avérer une aide précieuse aux décisions tant pour la collectivités que les personnels des établissements scolaires.

5 - MIEUX FORMER, MIEUX ÉVALUER : DE NOUVEAUX ENJEUX NATIONAUX ET EUROPÉENS

La formation demeure encore un levier majeur pour l'ensemble des responsables. Le rapport passe en revue les évolutions tant au niveau des personnels d'encadrement, de ceux directement chargés de la sécurité, des enseignants eux-mêmes notamment dans le cadre des enseignements professionnels, mais aussi des élèves, voire de leurs parents, ainsi que des étudiants. L'un des obstacles au développement de la formation touche à l'information dispensée et à l'organisation des stages académiques où l'inadéquation entre

l'offre et la demande est trop souvent constatée. On attend de l'administration centrale qu'elle poursuive et amplifie son rôle incitatif comme c'est actuellement le cas autour des risques majeurs. Dès 2003 l'Observatoire renouvellera aussi sa démarche de diagnostic au moyen d'une enquête globale très détaillée et mise à jour chaque année.

Tant à travers son récent partenariat avec l'OCDE, notamment sur la problématique des nouveaux risques liés à des actes criminels,

qu'à travers ses relations à l'échelle de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe, l'Observatoire participe activement aux programmes internationaux de formation à la sécurité. En mai dernier a été décidé à SOFIA sous l'égide de l'Accord EUROPA RISQUES MAJEURS du Conseil de l'Europe, un effort concerté entre les Etats-membres pour créer des Observatoires nationaux s'inspirant du modèle français.

OBSERVATIONS (extraits d'un article de J.-M. Bœuf, de l'UNSA /Administration et Intendance, membre de l'Observatoire).

Les actualités ont jeté une lumière particulièrement crue et dramatique sur l'activité de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur (tempêtes, inondations, explosion en 2001 de l'usine AZF à Toulouse font brutalement apparaître un relatif dénuement face aux risques industriels, naturels...)

Quel est donc le secret de la réussite pour cette très jeune structure, qui n'aurait pu être qu'une énième commission "machin chose" privée de lendemains ?

Au-delà de l'institution, une véritable communauté d'intérêt

En droit, on désigne traditionnellement sous l'expression affectio societatis le moteur humain qui pousse à un moment donné des hommes et des femmes à conjuguer leurs efforts dans la poursuite d'un but commun : la volonté d'agir ensemble précède la forme de l'action et lui donne son sens profond.

Les origines institutionnelles de l'Observatoire ne le prédisposaient pas à développer un affectio societatis particulier. Savant dosage technico-politique de représentants d'institutions qui ne se sont pas choisis, l'Observatoire aurait pu très bien glisser dans l'insignifiance administrative, ses rapports et analyses connaissant alors le destin peu glorieux des (petits) placards de la République.

Il n'en fut rien, et les membres de l'Observatoire, sous la conduite subtile et ferme de leur président, Jean-Marie SCHLERET, se mirent à travailler et visiblement y prirent goût. Une véritable communauté d'intérêt se forma peu à peu, un lien social voire amical naquit au fil des réunions entre les membres de cette instance composite. Loin d'enterrer les dossiers qu'on lui confia, l'Observatoire les porta en pleine lumière n'hésitant pas à déranger s'il le fallait. Un ton, une exigence étaient nés, l'Observatoire avait appris à se faire entendre.

Une volonté constamment réitérée : faire émerger une véritable culture de la sécurité

La réussite de l'Observatoire tient aussi au fait que son discours ne se limite pas au recensement du "ce qu'il ne faut pas faire" et du "comment y remédier". Dès son premier rapport, l'Observatoire eut le souci de dégager de grandes lignes de force tendant à une prise de conscience de tous les acteurs concourant à la sécurité dans les établissements.

La difficulté avec la réglementation qui touche à la sécurité est que les contraintes qu'elle impose sont souvent vécues comme extérieures à la pratique professionnelle de ceux qui sont chargés de la mettre en œuvre. Jugée absurdement compliquée, cette réglementation devient ainsi affaire de spécialistes, alors qu'elle devrait être le souci de tous, à des degrés divers de responsabilité. Permettre à chacun d'intégrer dans sa culture professionnelle les préoccupations de la sécurité au quotidien est sans doute la meilleure défense contre cette tentation dangereuse et parfois coupable de désengagement.

Pour ce faire, l'Observatoire s'est très tôt attaché à faire œuvre de pédagogue en publiant des brochures synthétiques qui excellent à donner l'essentiel sur une question et contribuent ainsi à démystifier certains discours par une pertinente vulgarisation.

(Administration & Intendance, n° 28, Décembre/Janvier/Février 2002)

Rappel du mot d'ordre permanent

Frais de déplacement

Déplacements limités aux enveloppes budgétaires attribuées

Analyse de la situation

Par lettre ministérielle en date du 5 avril 2003, les rectorats et les inspections académiques ont été informés d'une réduction de 20 % de leurs budgets de fonctionnement pour l'année civile 2003.

Cette information tardive, alors que l'exercice budgétaire était déjà en cours, a posé deux séries de problèmes :

- l'incidence de cette réduction sur le chapitre budgétaire des frais de déplacement, dans la mesure où la globalisation des budgets n'impose pas que la réduction concerne de manière identique tous les postes. Il est d'ailleurs évident que certaines dépenses sont incompressibles et que d'autres ont un caractère prioritaire qui ne peut s'accommoder d'une diminution aussi importante. Il restait donc à apprécier localement la priorité devant être accordée aux déplacements des inspecteurs en fonction de l'importance de leurs missions ;

- les modalités de répercussion d'une réduction éventuelle, sachant que le règlement, en général trimestriel, du remboursement des frais avancés par les personnels ne permettait en aucun cas d'appliquer une réduction à titre rétroactif pour des déplacements déjà effectués. La réduction ne pouvait donc intervenir que pour les déplacements postérieurs à la date à laquelle les personnels en seraient informés, sauf dans les cas où la "prudence" avait conduit le chef de service à ne pas notifier aux personnels l'enveloppe qui leur était attribuée pour l'année civile !

Il ne saurait être question de mettre en cause la responsabilité exercée par ceux qui sont chargés de prendre les décisions de répartition des crédits qui leurs sont délégués, mais il convient de poser deux exigences qui s'inscrivent pleinement dans les principes de fonctionnement du service public :

- en attendant que les budgets des rectorats et des inspections académiques fassent l'objet d'une plus grande transparence, il serait nécessaire que les chefs de service (recteurs et DSDEN) mettent en œuvre de manière plus systématique des procédures de concertation avec leurs proches collaborateurs au rang desquels figurent naturellement les inspecteurs ;

- les personnels qui ont une mission itinérante doivent connaître très précisément et par avance les moyens qui leurs sont alloués pour leurs déplacements. En tout état de cause, le retard de notification ne peut être considéré que comme une reconduction tacite des

moyens attribués lors de la période précédente, et une notification de moyens réduits ne peut en aucun cas avoir d'effet rétroactif.

Cette réduction fait suite à d'autres et intervient après une augmentation du taux kilométrique, mesures qui de fait diminuent considérablement les possibilités de déplacement des personnels et qui ne leur permettent plus d'assurer normalement leurs missions. Ceci est d'autant plus inacceptable que la plupart des personnels concernés sont contraints d'utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service, donc de faire l'avance des frais, et que leur conscience professionnelle les a jusqu'à maintenant conduits bien souvent à se déplacer alors même que l'enveloppe qui leur était attribuée était dépassée.

Cette situation a aujourd'hui atteint ses limites et met en cause la réalisation de missions essentielles parmi lesquelles il n'est plus possible de définir un ordre de priorité.

En conséquence, le Bureau National a pris les décisions suivantes :

- enquête auprès des responsables académiques, départementaux et de secteur afin d'apprécier la réalité de la situation dans sa diversité (dans certains départements, les frais de déplacement des inspecteurs ont été augmentés malgré la réduction globale du budget de l'IA) ;

- un modèle de lettre à usage collectif afin que tous les inspecteurs d'un département (premier degré) ou d'une académie (enseignement général et technique, information et orientation) signifient clairement à leurs chefs de service respectifs qu'ils refuseront tout déplacement lorsque les frais engagés auront atteint le montant qui leur est alloué.

Daniel GAUCHON

Modèle de lettre collective

Monsieur le Recteur
Monsieur l'IA-DSDEN

Vous nous avez informés de la réduction de l'enveloppe que vous avez décidé de consacrer aux frais de déplacement sur les crédits qui vous ont été attribués au titre de l'année 2003.

Bien que cette réduction soit une conséquence de l'annulation d'une partie des crédits du ministère de l'Éducation Nationale, nous attirons votre attention sur les difficultés que cette décision va inévitablement entraîner sur le fonctionnement du service.

En effet, cette réduction fait suite à d'autres et intervient après une augmentation du taux kilométrique, mesures qui de fait diminuent considérablement les possibilités de déplacement des personnels et qui ne leur permettent plus d'assurer normalement leurs missions. Ceci est d'autant plus inacceptable que la plupart des personnels concernés sont contraints d'utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service, donc de faire l'avance des frais, et que leur conscience professionnelle les a jusqu'à maintenant conduits bien souvent à se déplacer alors même que l'enveloppe qui leur était attribuée était dépassée.

Cette situation a aujourd'hui atteint ses limites et met en cause la réalisation de missions essentielles parmi lesquelles il n'est plus possible de définir un ordre de priorité.

Les inspecteurs soussignés vous informent que, dès que les frais engagés atteindront le montant qui leur est alloué, ils cesseront tout déplacement qui ne ferait pas l'objet d'un visa financier spécifique.

Enseignement professionnel

Audience au ministère

Sur invitation de Messieurs TROUSSON et SECRETAN, respectivement Chargé de mission et Conseiller auprès du ministre pour l'enseignement professionnel, Régis DECOFOUR et Alain MARIE ont participé, le 27 mars dernier, à une réunion d'échanges concernant la voie professionnelle.

Cette rencontre s'est déroulée dans une ambiance conviviale. En préambule, nous avons précisé à nos interlocuteurs que nous nous placions dans une relation d'analyse des mesures relatives à l'enseignement professionnel mais que le SI.EN souhaitait, dans une démarche volontaire, se placer comme force de propositions. Nous avons profité de cette occasion pour annoncer l'envoi prochain d'un document d'analyse et de propositions faisant suite aux mesures prises par le ministre pour valoriser la voie professionnelle.

Nous avons fait un point rapide sur le baccalauréat professionnel en trois ans (ce sujet avait fait l'objet d'un long échange lors de la précédente audience). Monsieur SECRETAN nous a assuré que nous restions dans le principe de l'expérimentation faisant suite au protocole d'accord EN/UJMM et qu'un bilan serait réalisé avant la fin de l'année 2004 correspondant à la sortie de formation des premiers candidats concernés. Ce dispositif répond à une logique de parcours adapté au potentiel de l'élève.

Cette expérimentation ne se substitue pas au BAC PRO en deux ans après le BEP, c'est une voie complémentaire de formation. Elle pourrait être étendue au domaine tertiaire mais uniquement sur la filière "administrative", là où le BEP n'a pas vocation à insertion sur le marché de l'emploi.

Nous avons rappelé au conseiller que nous étions particulièrement attentifs à l'articulation entre les voies professionnelle et technologique en soulignant que des mesures volontaristes sur les statuts des personnels (enseignants, inspecteurs...) doivent être prises afin de favoriser la fluidité des parcours des élèves.

Nous avons rappelé à nos interlocuteurs notre souhait de voir revalorisée la formation alternée sous statut scolaire. Ils ont pris note de notre demande et de notre suggestion de réunir les journées de formation en milieu professionnel en considérant les sommes versées exonératoires de Taxe d'Apprentissage.

Monsieur TROUSSON nous a fait part de sa réflexion sur quelques mesures innovantes et, en particulier, sur son souhait d'expérimenter dans quelques collèges, et sur 2 ou 3 académies, la prise en charge au cours du cycle de détermination des enseignements de Français-Histoire & Géographie et mathématiques par des PLP. Interrogés sur cette

éventualité, nous avons précisé que - sur la base du volontariat - cette initiative pourrait être intéressante au regard de la capacité des enseignants de lycée professionnel à gérer l'hétérogénéité des élèves.

Sur le thème de l'orientation, Monsieur Trousson veillera à l'application des textes sur l'éducation à l'orientation en 5^{ème}. Sur ce thème particulièrement sensible, notre interlocuteur pense que l'enseignement de la technologie, rénové suite à la mission confiée au Recteur JOUTARD, doit jouer un rôle central pour une meilleure perception par les élèves des dimensions technologiques et professionnelles. Enfin, les lycées professionnels doivent prendre une part beaucoup plus grande dans l'éducation à l'orientation afin d'apporter aux jeunes une vision plus concrète des familles de métiers et des diplômes correspondants. Ainsi, PLP et chefs de travaux seraient directement associés au processus d'orientation pour lequel la priorité au premier vœu est réaffirmée.

Cette réunion s'est achevée par un échange sur les dispositifs d'alternance. La circulaire de rentrée sera accompagnée d'un cahier des charges. Un décret et une circulaire sont en cours de rédaction pour préciser le cadre réglementaire de l'accueil des jeunes de moins de 16 ans en milieu professionnel.

Nos interlocuteurs considèrent que l'alternance doit se concrétiser par un temps de formation significatif en dehors du collège (LP ou LP et entreprise). Nous avons précisé que cette notion de durée devait être adaptée au profil de l'élève. En effet, dans le cas d'une alternance de longue durée, celle-ci nous semblait peu compatible, au regard des difficultés scolaires rencontrées par les élèves concernés, avec la volonté affichée de préserver l'acquisition d'un socle minimal de connaissances.

Monsieur TROUSSON souhaite que pour les élèves en difficulté qui entrent au collège : "trop forts pour aller en sixième de SEGPA et trop faibles pour aller en sixième normale", on puisse s'appuyer sur une alternance qui permette, à partir des centres d'intérêts de ces jeunes, de leur faire découvrir des champs de métiers et ainsi leur redonner goût aux études.

Nous veillerons à ce que ces dispositifs ne soient pas la porte ouverte pour envoyer vers le lycée professionnel des élèves posant problème au niveau du comportement.

Enfin, nous avons rappelé que, forts de leur expérience des 4^{èmes} et 3^{èmes} technologiques, les lycées professionnels sont à l'évidence un lieu à considérer pour l'accueil des structures de 3^{èmes} préparatoires à la voie professionnelle (ou à projet professionnel). La maîtrise de l'alternance par les professeurs de LP, associée à une pédagogie de projet, sont des atouts majeurs pour remotiver les jeunes. Enfin, l'intérêt de l'unicité du lieu de formation et l'attrait du statut de lycéen entraînent une rupture déterminante pour un nouveau départ.

Avant de prendre congé et après avoir remercié nos interlocuteurs d'avoir pris l'initiative de cet échange, nous avons formulé le vœu d'une rencontre directe avec le ministre. En effet, à ce jour, les IEN-ET ainsi que les IIO sont les seuls inspecteurs territoriaux à ne pas avoir eu l'opportunité d'échanger directement avec leur ministre.

Régis DECOFOUR et Alain MARIE

L'orientation et les élèves

Contribution à la réflexion en cours sur la décentralisation : l' IEN-IO, les COP, le pilotage.

L.P. Bouvet, IEN-IO Laon (Aisne) - Mai 2003

Le mouvement des COP, qui dure dans le département de l'Aisne depuis trois mois, n'est pas un simple mouvement d'humeur, il est encore moins un mouvement catégoriel.

Il s'inscrit dans une prise de conscience du corps des COP qui rejoint aujourd'hui une lame de fond de l'école.

Les COP s'estiment peu connus et peu reconnus par une institution qui se refuse, depuis quinze ans, à «les» piloter dans un système, le système éducatif, où le discours prime sur l'agir, où l'avalanche de circulaires prime sur la concertation, où l'évaluation est plus de l'ordre du quantitatif que du qualitatif et où l'évaluation des pratiques pédagogiques se confond avec l'inspection individuelle.

Le seul corps, les COP, à ne pas faire l'objet de ces pratiques pourrait devenir le «sujet» d'autre chose de notre part que du déni voire du reniement, voire de l'insulte institutionnelle.

De ce malaise, qui aujourd'hui se traduit par une compétence évidente à communiquer et à fédérer, non pas les fantasmes des enseignants mais une véritable adhésion à la notion d'équipe éducative, les IEN-IO et les CSAIO sont concernés, même si leurs fonctions les conduit à la réserve. Elles ne sauraient pour autant les absoudre d'un silence qui deviendrait assourdissant.

C'est donc en tant qu'IEN-IO, mais d'abord en tant qu'IEN, que j'écris cette contribution à la réflexion en cours.

1. Quelles sont les missions des IEN, en général, et celles des IEN-IO, en particulier ?

Les missions des inspecteurs ont évolué depuis plus de vingt ans dans une double logique : la logique du contrôle a posteriori des actes pédagogiques et la logique de l'accompagnement des réformes de l'Ecole.

C'est pour cette raison qu'un seul corps d'Inspecteurs de l'Education Nationale a été créé, cette simplification catégorielle n'ayant en rien changé les pratiques d'inspection ou, pour nous, de non-inspection, tant est grande la culture de ce que certains appellent la «distinction», tant est grande la rupture hiérarchique entre le premier degré et le second, chacun d'ailleurs, en fonction de sa situation, s'estimant au-dessus des autres corps, même si des évolutions de statut et de salaire nous mettent les uns (pour certains) et les autres à égalité de traitement «salarial» mais pas à égalité de traitement «hiérarchique».

Dans ce contexte, que je simplifie, on retrouvera un point de vue qui s'inscrit dans une logique syndicale «globale» sans pour autant ignorer d'autres démarches «amicales», ou individuelles qui méritent d'être entendues, même si elles relèvent plus de l'engagement personnel que de l'action collective.

Dans cette évolution des corps d'Inspection de l'Education Nationale, les IEN-IO se sont sentis comme «empêchés» d'accomplir, comme les autres corps, leurs missions sous la double tutelle du recteur et de l'inspection générale, coincés qu'ils sont, et souvent forts fiers de l'être, par «leur» IA-DSDEN.

Je rejoins d'ailleurs sur ce propos les derniers écrits de notre collègue de la Corrèze et j'estime que cette situation ne saurait durer.

Si l'excellence des pilotages départementaux ne fait aucun doute, nous sommes souvent écoutés et reconnus, en revanche, le «sens» de notre mission actuelle tient à l'existence même des COP en tant que fonctionnaires de l'Etat.

Ils s'en vont, on nous recyclera ; quant aux CSAIO, on les réformera !!!

Au-delà de cette boutade, nous devons nous inscrire dans une logique d'expertise et dans notre capacité à mener, seuls ou avec d'autres, des missions d'évaluation des systèmes et des personnels : évaluation des chefs d'établissement, des CPE, des documentalistes et des COP autour du projet d'établissement, de la cohérence éducative, des résultats observés, des indicateurs : il s'agit là d'autre chose que d'écrire des dossiers vides de réalité, il ne s'agit pas non plus d'inspecter au sens actuel de ce mot.

2. L' IEN-IO et les COP

L'IEN-IO, s'il n'inspecte pas les COP, sauf cas exceptionnels, n'en est pas moins reconnu par ces derniers comme, sinon le «chef», ce mot ne saurait que relever de la métaphore, du moins le «réfèrent» institutionnel, sans autre pouvoir que l'autorité morale due à la compétence que les COP et les directeurs de CIO lui reconnaissent.

La relation hiérarchique relève alors plus du compagnonnage que de l'autorité républicaine et les beaux esprits s'esbaudissent de ce «libéralisme», comme si devant l'absence de lisibilité, de contrat et de reconnaissance, la seule issue n'était pas la liberté, non de faire ce que l'on veut, mais de transmettre comme l'on peut les valeurs de l'Ecole dont la centration est bien l'Education de l'enfant : éduquer qui signifie conduire avec.

Le COP n'est pas un oxymore mais un médiateur, un révélateur, un analyste.

Un médiateur

Je rappelle souvent que l'enfant n'appartient qu'à lui-même et que la médiation psychologique consiste à lui permettre de passer de la dépendance aux adultes à la dépendance à la loi et à soi-même.

Le COP facilite l'émergence du projet personnel, il en rassemble en quelque sorte tous les fils, en symbolisant le lien socio-cognitif qui permet à une personne d'être «une» ; le COP symbolise le rapport de l'élève à la globalité de sa personnalité.

L' IEN-IO inscrit sa propre action auprès des établissements scolaires dans cette logique, dans cette dualité, en visant la cohérence des actions individuelles des COP et les projets d'établissement, qu'il soit question d'Education à l'Orientation, ou de pilotages des établissements.

Réfèrent et responsable de cette cohérence, il se réfère lui aussi à l'expertise des COP.

Un révélateur

Des conflits surgissent, qui sont souvent des conflits de culture, d'intérêt, entre les adultes, entre les systèmes.

Le COP est un révélateur de ces conflits qui, comme dans un labo- photo, n'est pas toujours visible puisque sa présence échappe souvent au plus grand nombre, mais dont l'absence totale pourrait laisser penser que le positif ne pourrait plus l'emporter sur le négatif.

Le COP est en effet, avec chaque enseignant, au sein de l'équipe éducative, voire au sein de l'équipe pédagogique, au centre du conflit socio-cognitif qui habite l'élève, qui agite souvent les parents, justement inquiets, qui effraie parfois les enseignants.

L'IEN-IO doit donc laisser émerger ces conflits, sans que ceux-ci deviennent des conflits de personne et doit, sans relâche, justifier la compétence des COP en facilitant la contractualisation, sous l'autorité directe des IA-DSDEN, seul patron des directeurs de CIO et des COP.

Un analyste

Le COP, de par son expertise, son double niveau de connaissance du système éducatif et des systèmes économiques, est l'analyste des ruptures : ruptures entre le premier et le second degrés, entre le collège et le lycée, lycée professionnel ou général et technologique, entre l'Ecole et l'Entreprise.

Ces ruptures ne sont ni un mal qu'il faudrait combattre, ni un bien dont nous devrions nous contenter.

Liste d'aptitude IEN 2003

Elles sont le fait même de l'éducation des jeunes dans notre société, dans un pays qui vise le développement pour tous de l'ambition et la construction pour chacun du sens de la responsabilité.

Ces trois fonctions : de médiateur, de révélateur et d'analyste s'exercent de manière plus ou moins sensible et harmonieuse à l'intérieur d'un territoire : district et département.

Les missions de l'IEN-IO s'ancrent sur cette réalité humaine et professionnelle sans laquelle il se trouverait vite déconnecté du système éducatif, dans ce que celui-ci génère de meilleur pour l'ensemble des élèves.

Il reste maintenant à fixer quelques axes de ce que devrait être le pilotage.

3. Pour un pilotage harmonieux des services d'Orientation

Tout d'abord rien ne serait pire que de laisser les choses en l'état.

La réaffirmation du rattachement du corps des COP au service public national implique un éclaircissement sur les missions, un positionnement sur les différentes fonctions d'encadrement, un rattachement des IEN-IO au recteur avec une mission départementale auprès de l'IA-DSDEN.

Je me contenterai de faire trois propositions :

1. Les COP sont des fonctionnaires de catégorie A, pilotés par un «cadre», assimilé à un chef d'établissement, issu non exclusivement du corps des COP.

La logique territoriale devrait être celle des bassins d'Education.

2. Les IEN-IO sont regroupés autour du CSAIO, sous la tutelle directe du recteur.

Ils participent au pilotage de l'Académie, avec comme déclinaison des missions diversifiées, en relation avec les autres corps d'inspection du second degré. Ils conseillent les IA-DSDEN.

3. L'évaluation des pratiques pédagogiques des COP s'inscrit dans un processus négocié avec chaque directeur de CIO et donne lieu à un rapport académique dialogué avec l'Inspection Générale Vie Scolaire.

Ces trois pistes devraient faire l'objet d'une consultation-réflexion des actuels services d'Orientation et d'une loi soumise au Parlement.

Léon-Paul BOUVET

Académie (2)*

AEFE	Mme	GOUABAULT	Monique	1D
AMIENS	Mme	MACRET	Marie-Claude	IO
BESANCON	M.	GIRODS	Alain	1D
BESANCON	M.	NICOD	Patrick	IO
BORDEAUX	Mme	LEBRUN	Dominique	1D
CLERMONT FD	Mme	DELBAC	Thérèse	1D
CNDP	M.	POTEL	Yves	1D
CORSE	Mme	REVEST	Christiane	1D
CRETEIL	M.	RACINE	Gérard	1D
DIJON	Mme	BLANDEAU	Martine	1D
GRENOBLE	M.	LASLAZ	Jean-François	1D
GAUDELLOUPE	M.	GALLERON	Jean	1D
LILLE	M.	PICCI	Francis	IO
LYON	Mme	RIVET-DENAVE	Evelyne	1D
MONTPELLIER	M.	DURAND	Eric	1D
MONTPELLIER	M.	HAZIZA	Jean-Marc	ET-STI
NANCY METZ	M.	JUVING	Charles	1D
NANTES	M.	HELION	Jean-Pierre	1D
NANTES	M.	VAULEE	Jean-Marc	ET-EG
ORLEANS TOURS	M.	CANTERANNE	Jean-Robert	1D
REIMS	Mme	LELEU	Delphine	EG-Anglais
REIMS	Mme	REYGNER	Marie-Claire	1D
CIEP	Mme	GUERCHON	Martine	EG-Lettres
REUNION	Melle	BARROSO	Nelly	1D
ROUEN	M.	COLLIGNON	Joël	ET-EG
STRASBOURG	M.	LEMBLE	André	EG-HG
STRASBOURG	M.	RIBER	Daniel	1D
MAE	M.	VIDUS	Jean-Michel	1D
VERSAILLES	M.	DENJEAN	Michel	1D
VERSAILLES	M.	LAURENT	Jean-Pierre	1D

Liste complémentaire (2)*

1	ADM CENTRALE	M.	ARIBAUD	Michel	IO
2	BORDEAUX	Mme	GOULAS	Marie-Elisabeth	1D
3	LYON	Mme	FORRAT	Patricia	1D
4	TOULOUSE	Mme	RAUZY	Martine	1D
5	Nelle CALEDONIE	M.	LUCIEN	Christian	1D
6	LILLE	Mme	DUPILET	Arlette	1D
7	VERSAILLES	Mme	ARNAULT	Elisabeth	ET-EG

Liste d'aptitude IA-IPR 2003

Académie (1)* (2)*

ADM CENTRALE	Mme	MEGE-COURTEIX	Marie-Claude	1D	AVS
AIX MARSEILLE	M.	PICANO	Claude	1D	AVS
BORDEAUX	M.	SUBERVIELLE	Daniel	1D	AVS
CORSE	Mme	FADDA	Nicole	IO	IO
CRETEIL	Mme	BENOIT-MERVAN	Catherine	ET	AVS
GUYANE	Mme	FRANCIUS	Sonia	1D	AVS
LILLE	Mme	CHAVIN-GAZALIER	Chantal	ET	EG
MAE	Mme	TEXIER	Michèle	1D	AVS
MONTPELLIER	M.	BIGOT	Jean-Luc	1D	AVS
NANCY METZ	M.	LEHALLE	Bernard	ET	STI
PARIS	Mme	LUDWICZAK	Nicole	ET	EG
ROUEN	M.	MORLET	Francis	1D	AVS
STRASBOURG	M.	ROLLET	Bernard	1D	AVS
TOULOUSE	M.	BRESSOLLES	Simon	ET	STI

Liste complémentaire

Nelle CALEDONIE	M.	FONROSE	Gérard	1D	AVS
VERSAILLES	M.	ETIENNE	Claude	IO	AVS

* (1)=spécialité d'origine (2)=spécialité d'inscription

La CAPN s'est déroulée le 24 juin à 14h30.

Représentants de l'administration : Marie-France MORAUX (directrice de la DE), René DUNOYER (Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Nord), Michel LEROY (Recteur de l'académie d'Amiens), Simone CHRISTIN (Inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'éducation nationale du Lot), Jean-François CUISINIER (Chef du service des formations à la direction de l'enseignement scolaire), Yves GUERIN (Inspecteur général de l'Education nationale).

Représentants des personnels pour le SI.EN : Patrick ROUMAGNAC, Marie-Paule COLLET, Daniel GAUCHON, Xavier LAMY, Jean-Marc PETIT, Jacqueline PLATIER, Yves RONDEL.

Pour le SNPI : Luc DEDESSUS LE MOUSTIER.

Déclaration liminaire de P. ROUMAGNAC, Secrétaire Général du SI.EN

Cette seconde CAPN traitant des opérations d'affectation revêt une importance particulière puisqu'elle concerne des collègues dans des situations délicates : les titulaires qui n'ont pas obtenu satisfaction au 1er mouvement ; les stagiaires dont la 1ère affectation sera une composante essentielle pour la qualité de leur premier contact avec le métier.

Autre question particulièrement difficile : celle des titularisations et des intégrations par liste d'aptitude. Si derrière chaque situation transparaît un problème humain qui nécessite un traitement approfondi – traitement que nous remercions les services de mettre en œuvre

avec compétence et dévouement – il n'en demeure pas moins que des règles et des critères doivent organiser les opérations et nous ne manquerons pas, le cas échéant, d'interroger l'administration quand ici ou là des transgressions semblent mises en œuvre. Il en va souvent ainsi de la règle des 3 ans sur le poste dont l'application pose de nombreux problèmes. Si nous comprenons parfaitement son intérêt pour le service, il apparaît aujourd'hui qu'elle est fréquemment remise en cause pour des motifs parfois difficiles à cerner. Ceci peut induire des incompréhensions, sources de frustration qui ne sont pas, elles non plus, sans effet sur la qualité du service !

Il est grand temps, pensons-nous, d'interroger les pratiques actuelles en matière de mutation et de préciser les règles garantissant à la fois le droit à mutation des personnels, l'équité de traitement entre chaque inspecteur et l'intérêt du service. Certaines dérives doivent selon nous être évitées : les transformations de poste entre les deux CAPN relatives au mouvement et les petits arrangements locaux avec la règle générale deviennent de plus en plus difficilement acceptables. La gestion des emplois est chose trop sérieuse pour qu'elle soit réglée de manière aussi précipitée. Nous nous en tenons, pour notre part, à un principe très simple : les évolutions doivent être prévues au niveau académique, dans le cadre d'une discussion avec les personnels impliqués, en amont de toute opération de mouvement, c'est-à-dire - au plus tard - au mois de décembre de l'année précédant la mise en œuvre de cette réorganisation, puis l'étude au niveau national dans le cadre d'un groupe de travail des opérations prévues. Ne nous méprenons pas : il ne s'agit, en aucune manière pour nous, d'une co-gestion, mais tout simplement d'échanges légitimes entre partenaires qui défendent des intérêts qui ne sont pas divergents mais complémentaires.

Enfin, je terminerai cette intervention en évoquant la difficile période que nous venons de traverser. Il est clair que le manque de communication est une des causes à ne pas négliger pour comprendre le conflit qui vient de secouer le service public d'Education et rendre compte de son évolution. Le déficit de communication ou la brutalité apparente de certains propos sont toujours interprétés comme du mépris.

Que ce soit légitime ou non importe peu ; seul comptera au bout du compte l'effet produit. J'espère très sincèrement qu'à tous les niveaux du système la leçon sera tirée des événements que nous venons de vivre. Je ne citerai qu'un exemple : il serait regrettable que des DSDEN aient à l'égard de leurs collaborateurs des paroles dures et maladroites qui ne pourraient que conduire à des blocages. Ce n'est que dans l'échange et le respect mutuel que pourront être pansées les blessures qui marquent aujourd'hui le système éducatif.

En guise de réponse à la lettre envoyée par les ministres aux Inspecteurs CCPD et aux IA-IPR *

Monsieur le Ministre,

Vous avez adressé une lettre aux Inspecteurs de l'Education Nationale chargés d'une circonscription du premier degré pour souligner combien leur mission est essentielle à la bonne marche de l'école primaire. Nous vous sommes très reconnaissants de ce témoignage de confiance à l'égard d'un corps d'inspection qui a bien souvent le sentiment d'un relatif manque de considération.

Pour autant, cette lettre contient quelques propos ambigus qu'il nous paraît important de relever afin d'éviter tout malentendu. En effet, lorsque vous évoquez notre *engagement pour assurer la continuité du service public – en cette période difficile* – ou notre *mission de garant de la réussite des élèves – quelles que soient les circonstances* – vos propos pourraient laisser penser que les Inspecteurs ne sont pas en accord avec les motifs de mécontentement qui sont à l'origine des grèves et manifestations que connaît actuellement notre institution et qu'ils s'efforcent d'en limiter les effets.

Nous tenons donc à vous préciser que les Inspecteurs partagent très largement les inquiétudes de l'ensemble des personnels autant sur la méthode mise en œuvre pour initier des réformes que sur l'absence totale de lisibilité de celles-ci. C'est cette incompréhension qui conduit d'ailleurs beaucoup d'Inspecteurs à s'associer aux mouvements de grève et aux manifestations.

Il est certain cependant que notre profond attachement à l'école publique et notre sens des responsabilités nous amènent à faire preuve de la plus grande vigilance pour que les actions en cours portent le moins possible préjudice aux élèves. Mais cette exigence a ses limites, celles qu'il vous appartient de ne pas franchir en ne différant pas plus longtemps le véritable dialogue auquel toutes les organisations syndicales appellent depuis plusieurs mois.

Confiants dans votre capacité à apprécier enfin le profond malaise que vous avez contribué à développer, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de la considération que nous devons à un Ministre de la République.

Andromède – 6 juin 2003

* Les IEN ET-EG et les IEN IO ont-ils été oubliés ou feront-ils partie d'un prochain service ???

Compte rendu de la CAPN

Au cours de la CAPN, les commissaires paritaires du SI.EN-UNSA Education ont dû, à de nombreuses reprises, rappeler les règles d'équité dont nous demandons qu'elles prévalent pour les opérations de mouvement. La notion de règle est pour nous essentielle, car si nous acceptons le principe de l'intérêt du service, nous refusons toujours avec obstination que celui-ci soit artificiellement invoqué pour masquer une opération relevant de facto du copinage ou de l'abus de pouvoir.

Les inspecteurs sont des cadres du système éducatif ; à ce titre, ils peuvent comprendre que l'administration soit amenée à évoquer des compétences spécifiques pour occuper un poste, mais ceci ne saurait exclure l'équité pour opérer un choix parmi les postulants. Un inspecteur titulaire ne peut comprendre, par exemple, qu'un poste soit réservé à un stagiaire, pas plus qu'un stagiaire ne peut admettre qu'un poste vacant lui soit refusé au motif qu'il était occupé par un faisant fonction l'année précédente. Ces exemples, très caricaturaux mais pourtant trop courants, montrent bien que nous avons besoin de règles, acceptées par les personnels et appliquées par l'administration, pour organiser les opérations de mouvement.

Nous nous réjouissons d'avoir obtenu une bonne écoute de la part de la DE, que nous avons réussi à convaincre, dans de nombreux cas, de la nécessité de répondre favorablement aux demandes que nous relayions. Cependant, nous avons constaté une fois encore qu'il était grand temps de remettre à plat les règles du mouvement pour assurer l'équité à laquelle les personnels ont droit. L'intérêt du service est un argument que nous respectons ; pour qu'il garde son sens et sa valeur, il ne doit pas être galvaudé et ne peut en aucune manière servir d'écran de fumée pour masquer l'injustice d'une décision.

Il faut aussi impérativement que nous batisions avec plus de rigueur les conditions permettant des pratiques dérogatoires en matière de droit à mutation. Ainsi, nous avons insisté depuis longtemps sur le souhaitable assouplissement de la règle des trois ans sur poste, sous réserve qu'un argument recevable fonde la légitimité de la demande d'un collègue (rapprochement de conjoints, problème social ou de santé...). Nous ne pouvons donc que nous féliciter de ce que l'administration autorise de plus en plus fréquemment des collègues à muter alors qu'ils n'ont pas atteint les trois ans sur un poste. Que les autorités locales soient les mieux placées pour apprécier la compatibilité d'une mesure avec l'intérêt du service, nous n'en voudrions pas douter, mais force est de constater que celui-ci est apprécié d'une manière fort diverse d'une académie à l'autre ! Le SI.EN a vivement réagi, à plusieurs reprises, pour garantir une lisibilité des dérogations au niveau national... mais nous n'ignorons pas que certains supérieurs hiérarchiques n'hésitent pas à faire pression sur les inspecteurs pour qu'ils renoncent "spontanément" à leurs demandes. Ces pratiques d'un autre temps deviennent de plus en plus intolérables et n'honorent guère leurs auteurs...

Une seule solution pour nous : définir ou préciser des critères explicites susceptibles de permettre l'appréciation de la recevabilité d'une demande de dérogation. Cette clarification serait aussi une manière de garantir l'équité réclamée par tous les inspecteurs. Les frustrations découlant du ressenti d'une injustice sont toujours pénalisantes pour le système éducatif puisque celui qui s'estime victime ne peut plus mobiliser toute l'énergie souhaitable pour exercer sereinement et efficacement un métier aux multiples contraintes. Ce sentiment résulte peut-être d'une analyse plus centrée sur soi que sur le système, mais il peut être

dépassé si une explication rationnelle est susceptible de rendre compte du cheminement ayant conduit à une décision, alors qu'il ne peut l'être si ladite décision relève manifestement de l'arbitraire...

Ne nous trompons pas : accepter nécessite de comprendre et non de courber l'échine. Ainsi l'administration croit parfois pouvoir se réjouir de ce qu'un inspecteur "accepte" une décision inique, il ne s'est pourtant que soumis à ce diktat mais a perdu, parallèlement, la confiance qu'il avait dans le pilotage du système.

Au bout du compte, nous pouvons nous réjouir que l'administration ait accepté nos arguments à de nombreuses reprises au cours de cette CAPN. Elle a ainsi fait preuve d'une capacité d'écoute dont nous nous félicitons. Pourtant ces "victoires" auraient un goût bien amer si nous ne réussissions pas à évoluer vers de meilleures garanties pour assurer une plus grande équité lors des opérations de mouvement. Marie-France MORAUX, directrice de la DE, nous a assuré être prête à ouvrir avec nous des discussions sur ce point. Nous veillerons à ce que cette promesse se concrétise au plus tôt.

Patrick ROUMAGNAC

Détachement et intégration dans le corps des IEN

Détachement

NOM	Fonction précédente	Spécialité IEN
Mme ARNAULT Elisabeth	Professeur de Lycée Professionnel	Eco-Gestion
M. BOISARD Daniel	Professeur de Lycée Professionnel	STI
M. DELPLANCKE Ollivier	Inspecteur Jeunesse et Sports	Premier degré
Mme LE DOUCE Christine	Professeur de lettres	Premier degré
Mme MARC-FOURNET Isabelle	Inspecteur Jeunesse et Sports	Premier degré
M. MARCHAND Xavier	Inspecteur Jeunesse et Sports	Premier degré

Intégration

M. SEMERARO William	Inspecteur Jeunesse et Sports	Information et Orientation
---------------------	-------------------------------	----------------------------

Bureau fédéral national du 23 juin 2003

Intervention du Secrétaire Général de l'UNSA Education

Nous tenons notre BFN dans un contexte singulier sur le plan politique et syndical.

Ces dernières semaines auront été marquées par une inflexion de la politique gouvernementale sur le plan des retraites et de la décentralisation.

Réclamé par les uns, dénoncé par les autres le passage de l'Etat social à l'Etat libéral est là sous nos yeux, manifeste, évident. De quoi s'agit-il ? D'en finir avec le socle social fondé à la Libération qui a fait consensus depuis les Trente Glorieuses. L'équilibre entre l'économique et le social est aujourd'hui largement remis en cause. Tout d'abord, sur le plan de l'école où l'égalité des chances est abandonnée au profit, par le jeu de la décentralisation, des inégalités entre territoires. Ensuite sur le plan des retraites où la solidarité nationale par la répartition n'a sans doute été sauvée que de façon provisoire. Enfin, sur le plan de l'assurance maladie où les aléas de la vie deviendront, demain, objet d'un marché concurrentiel.

Ces trois pans de la démocratie républicaine sont en train d'évoluer dans une direction nouvelle, qui n'a pas encore dit son nom et qui montre que les responsables gouvernementaux ont aujourd'hui basculé dans le choix du tout libéralisme.

Où en sommes-nous sur les principaux dossiers ?

Avant de détailler les différents points, je tiens à remercier les militantes et militants des syndicats et des sections de leur engagement durant cette longue période, de leur détermination sans faille, de leur force qui auront marqué notre histoire et l'histoire du syndicalisme sur le long terme.

Sur la décentralisation

L'UNSA Education a été la première organisation à poser sur le devant de la scène les questions soulevées par la deuxième étape de la décentralisation.

Dès la rentrée scolaire, nous avons organisé plus de vingt réunions régionales et nous avons rencontré plus de 800 militants. Nous avons été les premiers à dénoncer un débat confisqué par les intérêts locaux, à dénoncer le fait que les citoyens soient écartés de toute information, de tout argumentaire sur les conséquences de la décentralisation. Nous avons été les premiers au milieu de fédérations réticentes ou de confédérations indifférentes à montrer que la décentralisation, malgré les artifices et les jeux de mots sur la proximité, allait accroître les inégalités entre territoire et entre citoyens.

Nous avons été les premiers à montrer que la décentralisation était, elle aussi, un enjeu de société, que la fragmentation de la

République était inacceptable. Bien sûr, ici ou là on nous recommandait la prudence ou l'effacement. On nous disait que la décentralisation n'allait déboucher que sur des retouches administratives, de faibles modifications et qu'il convenait de ne pas dramatiser les enjeux qu'elle représentait.

Nous avons bien fait d'être impatients.

Nous avons bien fait de mettre en mouvement, sur ce sujet, l'ensemble de la fédération, de faire jouer la solidarité essentielle entre tous les syndicats de la fédération. Nous avons bien fait de multiplier les publications et communiqués de presse qui ont été autant d'alertes et de mises en garde.

L'annonce par le Premier ministre, le 28 février, des transferts aura immédiatement été suivie d'une mobilisation très forte de nos structures. L'interfédérale jusqu'alors peu préoccupée des problèmes de décentralisation s'en emparait et ce sujet devenait alors, pour elle, prioritaire. L'interfédérale, axée, jusqu'alors sur la question des moyens budgétaires trouvait, dans la décentralisation encore plus de raison de se mobiliser.

La décentralisation aura été un formidable révélateur des craintes d'une société encore plus inégalitaire, d'une société où les niveaux de pouvoir s'éloignent du citoyen, d'une société où l'égalité s'efface devant l'équité ?

La décentralisation, ou plutôt son rejet, aura révélé que les personnels et les citoyens tiennent plus que tout à un service public garant de l'égalité territoriale, garant de l'égalité des chances. La décentralisation proposée par le gouvernement a consisté, dans un premier temps, à dissocier le service public d'éducation, à le fracturer en deux : d'un côté l'enseignement et son cortège de recrutement, de qualification, de diplôme; de l'autre des missions d'éducation transférées avec leurs personnels aux collectivités locales.

La mobilisation aura été s'amplifiant. Après des mois de refus de discuter, après des mois de reniement de dialogue social, le gouvernement acceptait enfin de rencontrer, sur ce sujet les organisations syndicales, le 10 juin. Après des mois de mobilisation, le gouvernement reculait sur plusieurs points :

- les médecins scolaires, les assistantes sociales et les Copsy restaient dans le domaine de la compétence de l'Etat

- l'Etat restait garant de l'éducation, des intentions budgétaires étaient annoncées sur les assistants d'éducation et sur la rentrée dans le premier degré.

Mais le point de blocage le plus important demeurerait. L'ensemble des personnels TOS restait transférable.

Ces reculs du gouvernement, pour l'ensemble des fédérations n'étaient pas suffisants et elles demandaient la réintégration des personnels TOS dans le cadre de l'Etat. Car les arguments annoncés, le 28 février, par le Premier ministre, qui expliquait que des per-

sonnels n'agissant pas uniquement dans les établissements pouvaient être transférés, devenaient caducs le 10 juin lorsqu'il réintégrait les médecins, les assistantes sociales et les Copsy. Mais il maintenait dans le cadre des transferts les personnels qui agissent au quotidien auprès des élèves dans les tâches essentielles que sont l'accueil, la restauration, l'entretien.

Depuis la mobilisation, malgré un calendrier qui nous rapproche de la fin de l'année scolaire, reste importante. La proposition d'un «cadre d'emploi» paraît largement décalée des revendications des personnels mais nous devons, ensemble, nous interroger et regarder en face les réalités.

Que pouvons-nous obtenir dans les jours et les semaines qui restent ? Quelle mobilisation pouvons-nous encore mettre en œuvre ? Tout signal qui montrerait que nous répétons des actions déjà entreprises ou que nous réduisons nos actions à la simple protestation ne serait-il pas immédiatement interprété par le gouvernement comme un arrêt de nos actions ?

Nous devons nous interroger sur notre pratique syndicale.

Nous avons agi pour que les négociations aient lieu. Nous avons agi pour que les négociations permettent tôt ou tard de déboucher sur un compromis. Que devons-nous faire dans les semaines à venir ? Si nous pouvons refuser dans les jours qui arrivent de nous asseoir à la table des discussions, nous ne le pourrions pas sur le long terme. Le gouvernement se fera un malin plaisir de prendre l'opinion publique à témoin et de dénoncer des organisations syndicales qui réclament des négociations et refusent de discuter. Nous avons aussi à bien réfléchir sur ce qui distingue notre syndicalisme de celui des autres fédérations. Sommes-nous toujours sur une ligne réformiste, déterminée, exigeante mais qui exige aussi des négociations ? Outre le danger d'être incompris de l'opinion publique, nous courons le danger d'être indifférenciés des autres organisations syndicales qui, d'ailleurs, savent bien jouer de l'affichage contestataire et des négociations dissimulées.

Sur les retraites

La mobilisation sera allée crescendo.

Notre fédération, dans ses publications, dans ses textes, avec ses syndicats a largement contribué à la mobilisation sur les retraites.

Elle s'est totalement inscrite dans l'action de notre union l'UNSA.

Aujourd'hui, sur ce dossier, comme sur d'autres, le gouvernement a renié sa promesse de dialogue social. Pour nous, comme pour l'UNSA, des négociations n'ont pas eu lieu. Des séances hâtives, bâclées n'ont pas remis en cause sensiblement l'architecture

Intervention du Secrétaire Général de l'UNSA Education au Bureau fédéral du 23 juin 2003

générale. L'aboutissement des mesures accentuera les inégalités et bouleversera notre société.

Réforme, nous dit-on, des retraites. Une réforme, pour susciter une adhésion massive, doit permettre à ceux qui sont concernés d'en tirer des motifs de satisfaction. Le gouvernement a modifié les paramètres de financement des retraites sans mettre en place les possibilités de faire évoluer l'organisation des temps de la vie. L'allongement de la durée de cotisation ne peut être une décision crédible alors que le maintien au travail des salariés de plus de 50 ans n'est toujours pas la priorité des employeurs. Dans la fonction publique, la suppression du congé de fin d'activité (CFA) et le durcissement des conditions d'obtention de la cessation progressive d'activité (CPA) vont compliquer les fins de carrière. Là aussi, rien n'est proposé aux agents pour envisager des périodes de transition entre l'emploi et la retraite. Le projet de loi Fillon ne couvrira qu'un tiers du besoin de financement nécessaire à l'équilibre des retraites à l'horizon 2020. Le reste est largement gagé sur l'amélioration du marché du travail. Or, la démographie ne suffira pas à faire baisser le chômage dans les proportions envisagées par le gouvernement. Une politique active de l'emploi à moyen terme est donc essentielle. Le gouvernement n'en a pas. La dégradation des retraites du public comme du privé est programmé par le projet de loi. Certes, la potion sera plus dure pour les salariés du privé dont la retraite est calculée sur les 25 meilleures années d'activité. Mais le fait principal est ailleurs : le niveau de vie des retraités va être décroché de celui des actifs. Les pensions seront en effet indexées sur les prix comme c'est le cas pour le régime général depuis 1993. Dans 20 ou 25 ans, le pouvoir d'achat des retraités sera inférieur d'environ 20% à celui des actifs. Le gouvernement s'est bien gardé de communiquer sur cet aspect fondamental ayant trait à la cohésion de la société. Les citoyens ont été écartés de ce choix. Dans un avenir très proche, la retraite deviendra un risque ; la situation de «retraité» une épreuve. La régression dans ce domaine affectera l'ensemble de la société. Il en sera fini des solidarités entre les générations, il en sera fini de l'attente de la retraite comme une étape nouvelle dans la vie. L'UNSA, dans laquelle nous nous reconnaissons et nous nous investissons, appelle à continuer le mouvement et lance avec FO, la CGT et la FSU une pétition nationale pour que le gouvernement reprenne les choses dans le bon sens.

Sur l'éducation

Un débat est, paraît-il, en train de se préparer. Le ministre a réuni le 19 juin une table ronde pour préparer une nouvelle loi d'orientation sur l'éducation. Nous sommes interrogatifs. S'agit-il de déformer à l'outrance la précédente loi de 1989 et d'abandonner ses points essentiels comme la communauté éducative, les IUFM ? S'agit-il d'expédier une loi revan-

charde qui pourrait permettre à une droite pléthorique de faire le procès de l'école publique et de privilégier l'enseignement privé. Pouvons-nous avoir confiance dans un ministre qui a tellement épuisé son crédit auprès des personnes ? Pouvons-nous avoir confiance dans un ministre qui est entré dans le débat par un livre mettant en exergue le catastrophisme, stigmatisant les personnels et leurs missions au quotidien ? Pouvons-nous avoir confiance dans un ministre qui cherche des coupables au lieu des remèdes, qui instruit les procès des personnels coupables à ses yeux d'être des fauteurs d'illettrisme et de violence ? Nous pouvons avoir plus de crainte et d'espérance sur le futur débat. La position de la fédération et de ses syndicats sur ce point est claire. Nous souhaitons un vaste débat national, répécuté à tous les niveaux, enrichi par les avis des CESR et tranché à l'Assemblée nationale. L'école plus que jamais a besoin d'un consensus, d'un soutien national, d'un support citoyen. Mais nous devons nous interroger aussi sur nos demandes ; comment souhaitons nous que l'ensemble du système éducatif s'empare de ce débat ? Mais nous devons aussi bien savoir que le débat sur l'éducation apportera des divergences et des différences de fond entre les organisations. Ces organisations ne veulent pas la même chose sur l'éducation et campent de fait sur une ligne défensive. Nous devons encore réaffirmer nos positions, aller plus loin dans ce qui est notre projet éducatif, le valoriser, le consolider. Si le ministre joue le jeu d'un vrai débat, nous devons prendre toute notre place au nom de la fédération et de ses syndicats dans ce débat. Nous devons avoir le courage de dire haut et fort ce que nous voulons, de bousculer les conservatismes et les attentismes, de proposer notre conception de l'école de l'égalité.

Cette crise longue et durable, mérite un détour dans l'analyse et dans la réflexion. Nous pouvons déjà tirer quelques constats et quelques enseignements.

Premier constat : l'UNSA après les prud'homales aura véritablement émergé dans ce conflit. Si la FSU avait su tirer son épingle du jeu en 95 face à une fédération encore affaiblie par la scission et à une UNSA en devenir, le débat sur les retraites aura vu l'émergence d'une force nouvelle dans le paysage syndical ; cela nous impose à réfléchir aussi à l'évolution de l'UNSA, à maintenir notre volonté de la voir se structurer en fédérations fortes et identifiées.

Deuxième constat : dans cette crise de l'éducation, les fédérations de l'éducation auront été mises en évidence.

L'UNSA Education aura su, dans un bras de fer difficile avec la FSU, se faire reconnaître sur ses positions, sur sa pratique et sur ses objectifs. Les enjeux éducatifs ont été placés au premier plan et au niveau des fédérations.

Troisième constat : depuis neuf mois les fédérations sont engagées dans un mouvement commun. Nous avons, devant l'addition des sujets des actions, souhaité quitter l'interfédérale lors du 18 mars mais l'annonce de la décentralisation a empêché tout débat de fond sur les finalités de l'action syndicale au profit d'un minimum unitaire dont nous avons évité que la dynamique ne soit profitable au plus fort.

Les enseignements et les questions que nous devons nous poser après cette longue bataille syndicale sont au nombre de cinq comme autant de nécessités.

1) Il y a nécessité de réviser notre pacte syndical, à formuler constamment ce qui est notre volonté de réfléchir et d'agir ensemble, à revoir le socle de nos valeurs et de nos engagements : la confiance réciproque, la solidarité sans faille, l'unité interne.

2) Il y a nécessité de mieux définir ce qui relève des compétences fédérales tant au niveau des secteurs d'intervention que de la responsabilité des secrétaires nationaux. Il y a des délégations ou des audiences qui nécessitent, par exemple la présence de syndicats nationaux, il y en d'autres qui peuvent relever des responsables fédéraux qui ont, par contre, l'engagement de rendre compte et de préparer avec les syndicats.

3) Il y a nécessité de clarifier aussi ce que l'intersyndicale IATOSS souhaite. Est-ce que l'intersyndicale est une structure complémentaire du travail des fédérations ? Une structure provisoire jouant un rôle d'alerte ou de sensibilisation sur des sujets parfois maltraités par les fédérations comme la décentralisation le fut par les autres fédérations ? Ou, ce qui serait plus dommageable, une structure durable, différente des fédérations et de l'interfédérale, agissant avec ses mandats, sur ses propres bases, interpellant les fédérations pour leur demander des rendez-vous ou leur demandant de ne pas siéger à telle ou telle réunion ?

4) Il y a aussi nécessité pour l'efficacité de parler clair entre nous. Nous devons dire ce que nous voulons faire de la fédération. Bien sûr, ce sera l'objet d'une partie de notre prochain congrès qui traitera d'orientation. La fédération a un avenir mais sous quelles formes les plus adaptées aux combats que nous devons mener ? Doit-elle rester une fédération d'éducation, intégrant aussi les évolutions structurelles du SNAEN, une fédération fondée sur le lien éducatif qui relie les syndicats entre eux ? Doit-elle s'intégrer et sous quelle forme à une structure « Fonction publique » ? Doit-elle n'être qu'un lieu de synthèse et de coordination, déléguant aux syndicats des secteurs de compétence ? Nous devons avoir comme réflexion, au plan national comme au plan européen, que l'éducation est la première des questions de société, qu'elle va prendre

Intervention du Secrétaire Général de l'UNSA Education au Bureau fédéral du 23 juin 2003

de plus en plus une importance considérable. Devons-nous aussi réaffirmer que l'avenir appartient aux négociations de branches donc aux fédérations ?

5) Il y a nécessité aussi de préciser ce qu'est notre orientation sur le plan des objectifs, des convictions et des pratiques. Que signifie être réformiste dans un contexte où un gouvernement cherche l'affrontement et concède au dialogue social une part mineure? Le conflit n'est pas pour nous un but et une finalité. Nous ne sommes pas des adeptes de la nuisance syndicale. Le rapport de force doit permettre de fixer concrètement des exigences comme l'ouverture de négociations. Mais que signifie être réformiste dans un contexte où le gouvernement en privilégiant l'affrontement privilégie le durcissement ?

Sur la laïcité, quelques réflexions

Depuis quelques semaines, pas une journée ne passe sans que les médias relayent l'engagement de tel ou tel pour ou contre le port du foulard islamique.

Sur la question du port du « foulard islamique » il convient de poser quelques préalables :

- le Conseil d'Etat a dit le droit dans un avis de 1989 sur la base de trois questions posées par le ministre de l'Education Nationale dans le cadre de la législation en vigueur à l'époque. La loi de 1905 dans l'article 1er et la Convention européenne des Droits de l'Homme prévoient la possibilité de restrictions, inscrites dans la loi, à la liberté d'exprimer ses convictions en public ou en privé. D'ailleurs la Cour européenne a, dans plusieurs arrêts, confirmé les décisions d'interdiction décidées par des juridictions de plusieurs pays.

- C'est bien la loi qui affranchit et non son absence. Ce n'est pas le principe d'une loi qu'il faut poser mais bien son contenu qui pourrait être établi sur les circulaires Jospin et Bayrou. Notre communauté nationale est faite de citoyens habitants de la cité et pas seulement réduite aux droits civiques. L'école publique laïque n'est pas une communauté d'individus mais une communauté de citoyens.

Des syndicats de la fédération réfléchissent sur ce sujet. Certains confirment leur choix antérieur, d'autres s'interrogent. Ne laissons pas le terrain de la réflexion et des propositions à de récents convertis à la laïcité.

Nous devons avoir sur ce sujet, dans le cadre de nos instances, une réflexion de fond.

Un dernier mot, pour conclure, sur le conflit que nous venons de vivre et sur ses résonances.

Il y a dans ce pays une indéniable crise de la représentativité, à tous les niveaux. Cette crise rattrape aujourd'hui le monde syndical. Elle se traduit par une défiance marquée à l'égard des appareils, soupçonnés de ne pas refléter les positions des salariés.

Cette défiance doit être combattue pour deux raisons :

- si elle s'accroît, le syndicalisme s'affaiblira de plus en plus

- l'extrême-gauche, toujours à l'affût, cherche à renforcer la défiance. Leur but est toujours le même : effacer les structures syndicales en les affrontant ou en les investissant. Pour eux, aujourd'hui comme hier, il s'agit toujours de faire de la politique, c'est-à-dire de chercher la confrontation directe avec les

gouvernements, quels qu'ils soient.

Les moyens de contrer cette défiance sont au nombre de trois :

-réinstaurer la confiance par la présence
-réinstaurer la confiance par la diffusion d'une information complète et fiable

-être fiers, être sûrs de nous-mêmes, de notre volonté, de nos valeurs qui fondent notre cohérence.

Patrick GONTHIER

20 juin 2003 - Communiqué de presse du SI.EN

Maladresse, incompréhension... ou provocation ?

A l'issue de la table ronde qui devait être l'occasion de préciser les enjeux et les modalités du débat sur l'éducation, il n'est pas illégitime de parler d'occasion manquée et de s'interroger sur ce qui peut expliquer ce regrettable fiasco.

Après une introduction qui se voulait peut être un peu trop consensuelle pour être honnête, le ministre avait toutefois ouvert un espace pour le débat en fixant un certain nombre de thèmes et en sollicitant les organisations présentes pour qu'elles fournissent des contributions.

Hélas, l'esprit d'ouverture et le souci d'apaisement généreusement affichés devaient rapidement faire long feu ! Refusant d'entendre la demande unanime des représentants du personnel, le ministre n'a pas eu le courage politique de prendre une position qui n'eût été rien de plus qu'un acte de justice. Parlons clair : nul ne demande que soient payés les services non faits, ce serait la négation même de la valeur et de la force d'un mouvement de grève. Cependant, il est par ailleurs scandaleux de prétendre sanctionner les grévistes en appliquant aveuglément une jurisprudence particulièrement injuste selon laquelle la période comprise entre deux jours de grève est susceptible d'être retenue sur la base de 1/30ème du salaire par jour.

N'est-il pas paradoxal qu'un ministre félicite les enseignants pour avoir montré leur sens des responsabilités dans le cadre des épreuves du baccalauréat et qu'il refuse, pour sa part, de prendre une responsabilité qui pourtant l'honorerait ?

Que penser de la formule selon laquelle le ministre s'engage « à appliquer la loi avec équité, bon sens et humanité » ?... Nous ne demandons ni charité ni paternalisme, seulement le respect et la justice.

Alors même que les représentants du personnel se préparaient à quitter la salle, quelques mots auraient pu les retenir... mais, là encore, aucun signe d'apaisement du côté du ministre qui a choisi de poursuivre le débat sur l'Education... en l'absence des représentants du personnel de l'Education nationale !

C'est donc le sentiment d'un triste gâchis qui prévaut à la fin de cette journée, le ministre continue à bâtir le mur de l'incompréhension entre lui et les personnels d'éducation.

Pourtant, le SI.EN-UNSA Education approuve sans réserve la démarche du large débat qui semble se profiler et veut croire que le bon sens peut encore prévaloir. Il exhorte donc le ministre à faire un vrai geste d'apaisement pour que ledit débat s'ouvre sereinement dans un climat de confiance mutuelle retrouvée.

Patrick ROUMAGNAC

27 juin 2003 - Communiqué commun de l'interfédérale

Les Fédérations FAEN, FER-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education se sont réunies le 27 juin pour faire ensemble le bilan.

Elles réaffirment, en commun, leur engagement à faire aboutir l'ensemble des revendications sur lesquelles les personnels se sont mobilisés et leur opposition totale au transfert des personnels TOS aux collectivités territoriales.

Elles feront à la fin de l'été un bilan commun et elles appellent d'ores et déjà les personnels à se réunir en assemblée générale unitaire le jour de la prérentrée.

Mouvement 2003

Les tableaux ci-dessous présentent, pour chaque académie, les mutations et premières affectations des IEN et IA-IPR à la date du 9 juillet 2003. Les affectations des collègues recrutés par liste d'aptitude seront publiées sur le site dès qu'elles seront connues.

Poste obtenu	Académie d'AIX MARSEILLE		Venant de	
IEN-1D Apt	Mme PAGANI	Hélène	POITIERS	Royan
IEN-1D Arles	M. AGOSTINI	Daniel	MONTPELLIER	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Avignon 3 Adj IA	M. LECOQ	Raymond	AIX MARSEILLE	Avignon 2 Sorgues
IEN-1D Avignon 5	M. STIOUI	Elie	GRENOBLE	Nyons
IEN-1D Carpentras	M. POLARD	Jean-Jacques	AMIENS	Tergnier
IEN-1D Cavailon	M. GRENET	Jean-Jack	AIX MARSEILLE	Carpentras
IEN-1D Gardanne	Mme ROUSSET	Fabienne	NICE	Draguignan
IEN-1D Marseille 02	M. ROUX	Michel	AIX MARSEILLE	Gardanne
IEN-1D Marseille 04	M. NACRY	Alain	AIX MARSEILLE	Arles
IEN-1D Marseille 06	Melle BORSARO	Brigitte	AIX MARSEILLE	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Saint Rémy de Provence	Mme PIRON	Florence	AIX MARSEILLE	Avignon 3
IEN-1D Sorgues	Mme PRIOUX	Annick	AMIENS	Chauny
IEN-1D Vitrolles	M. GANDOIS	Patrice	NICE	Les Arcs
IEN-ET Anglais	Mme REYNAUD	Colette	AIX MARSEILLE	Concours 2003
IEN-ET Formation continue	M. PARIAUD	Pierre	LILLE	
IEN-IO Alpes de Hte Provence	M. BONACUCINA	Serge	GRENOBLE	Ardèche
IEN-IO Bouches du Rhône	Mme DE COLSTOUN	Sylvie	VERSAILLES	Concours 2003
IA-IPR AVS	M. HERSE	Bernard	CRETEIL	
IA-IPR EPS	M. RHETY	Alain	CRETEIL	
IA-IPR EPS	M. DHELLEMMES	Raymond	LILLE	
IA-IPR Philosophie	M. JUNG	Joël, Luc	CRETEIL	
IA-IPR STI	M. AUBERT	Marc	NICE	

Poste obtenu	Académie d'AMIENS		Venant de	
IEN-1D Amiens 2	M. TEETAERT	Sylvain	AMIENS	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Beauvais AIS 2	M. HERNANDEZ	Elie	AMIENS	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Doullens	M. OUTREBON	Dominique	LILLE	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Pont Ste Maxence	M. THOER	Philippe	AMIENS	Creil
IEN-1D Soissons 2	M. AVINAIN	Gilles	AMIENS	Noyon
IEN-ET Histoire-Géographie	Mme GLAYMANN	Corinne	CRETEIL	Concours 2003
IEN-ET Lettres	Mme LOMBARD	Sophie	REUNION	Concours 2003
IEN-ET STI	M. LE MARREC	Olivier	CRETEIL	Concours 2003
IA-IPR Education musicale	Mme GHETEMME	Anne-Isabelle	LILLE	Concours 2003
IA-IPR Histoire-Géographie	M. SIREL	François	AMIENS	Concours 2003
IA-IPR Lettres	M. LACAN	François	REIMS	
IA-IPR Sciences physiques	M. DAUSSIN	Pierre	AMIENS	Concours 2003

Poste obtenu	Académie de BESANCON		Venant de	
IEN-1D Dole 1	Mme GABEREL	Annette	BESANCON	Sochaux
IEN-ET STI	M. CHEVILLARD	Olivier	BESANCON	Concours 2003

Poste obtenu	Académie de BORDEAUX		Venant de	
IEN-1D Arcachon Nord	Mme GATIN-BOUQUET	Sonia		Disponibilité
IEN-1D Bergerac Ouest	Mme MIRASSOU	Joëlle	BORDEAUX	Marmande
IEN-1D Dax Moyen Adour	Mme MARCAILLE-DAVID	Monique	LILLE	Douai Nord
IEN-1D La Réole	Mme DU VIGNAU	Chantal	NANTES	Cholet 1
IEN-1D Lesparre	M. SEGOUIN	Eric	CAEN	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Libourne 2	Mme BOBIN-ULRICH	Françoise	BORDEAUX	Langon
IEN-1D Marmande	Mme DELAGE	Agnès	LIMOGES	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Orlon Ste Marie	M. WOLF	Philippe	POITIERS	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Pau 2 AIS	M. DUVAL	Daniel	BORDEAUX	Orlon Ste Marie
IEN-1D Périgueux 3	M. COTTET	Olivier	CRETEIL	Dammartin en Goële
IEN-ET Anglais	M. JOSEPH	Victor	GUYANE	Concours 2003
IEN-ET Eco-Gestion	Mme MORGANT-NOILHETAS	Nicole	POITIERS	Concours 2003
IEN-ET Formation Continue	Mme GUITARD	Lisiane	BORDEAUX	
IEN-ET SBSSA	Mlle COUTURE	Nadine	BORDEAUX	
IEN-ET STI	M. MEAU	Jean-Pierre	BORDEAUX	Concours 2003
IEN-IO Landes	M. BRETOUT	Jacques	TOULOUSE	Htes Pyrénées
IA-IPR Anglais	Mme CHARENTON	Josette	POITIERS	
IA-IPR EVS	M. PHILIPPE	Christian	BORDEAUX	
IA-IPR Histoire-Géographie	M. GRASSET	Jean-Paul	LIMOGES	
IA-IPR Lettres	Mme HERNU	Isabelle	NANCY METZ	
IA-IPR STI-industriel	M. KESSENHEIMER	Thierry	MARTINIQUE	Concours 2003

Poste obtenu	Académie de CAEN		Venant de	
IEN-1D Alençon 1 Adj IA	Mme SABOYA	Yolande	VERSAILLES	Evry AIS 1
IEN-1D Caen Ouest	Mme HIMBAUT	Fabienne	CAEN	Lisieux
IEN-1D Caen Rive Droite	M. OZAN	Gérard	CRETEIL	Montreuil 2
IEN-1D Caen Rive Gauche	M. PAIN	Patrick	CAEN	Caen Rive Droite
IEN-1D Flers	Mme LE HO	Françoise	RENNES	Vitré
IEN-1D Hérouville St Clair	M. PONTAIS	Erick	CAEN	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Saint Lo 1 Adj IA	M. DESTRES	Antoine	CAEN	Caen Ouest
IEN-ET Eco-Gestion	M. LENARD	Jacques	Nelle CALEDONIE	
IEN-ET STI	M. THOMAS	Jean-Louis	NICE	
IEN-ET STI	M. ANXIONNAZ	Franck	NANTES	Concours 2003
IA-IPR Education musicale	M. DESFRAY	Claude	VERSAILLES	Concours 2003
IA-IPR Histoire-Géographie	Mme FELLAHI FOL	Armelle	CRETEIL	Concours 2003

Poste obtenu	Académie de CLERMONT FD		Venant de	
IEN-1D Aurillac 3	M. SINGLARD	Maurice	CLERMONT FD	Aurillac 1
IEN-1D Brioude	M. FENECH	Francis	CLERMONT FD	Mauriac
IEN-1D Clermont AIS + Billom	Melle ESTRU	Lydie	CLERMONT FD	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Cournon Val d'Allier	M. DUBIEN	Laurent	CLERMONT FD	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Mauriac	Mme LEHOURS	Catherine	CLERMONT FD	Stagiaire 1ère année
IEN-1D St Flour	Mme CARLUX	Catherine	CLERMONT FD	Stagiaire 1ère année
IEN-ET Histoire-Géographie	Mme JOUANNET	Dominique	CLERMONT FD	Concours 2003
IEN-ET STI	M. BORY	Daniel	LYON	
IEN-IO Cantal	Mme VASSE	Nadine	NANTES	Concours 2003

Poste obtenu	Académie de CORSE		Venant de	
IEN-1D Ajaccio 2 AIS	M. MORACCHINI	Jean-Louis	CORSE	
IEN-ET Eco-Gestion	M. DI MASCIO	Charles	PARIS	

Poste obtenu	Académie de CRETEIL		Venant de	
IEN-1D Aubervilliers 1	Mme ROQUES	Evelyne	PARIS	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Aulnay sous Bois 1	Melle MESPLE	Annie	CRETEIL	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Bondy	Mlle TALAMONI	Annie	CRETEIL	Montfermeil
IEN-1D Chelles	M. BEDENES	Jean-Yves	CRETEIL	Champigny 2
IEN-1D Créteil 1	M. TEMPEZ	Bernard	CRETEIL	Fontenay sous Bois
IEN-1D Créteil Adj IA	M. GANTE	Frédéric	CRETEIL	Circ. 06 - Créteil 1
IEN-1D Dammartin en Goele	Mme POUJADE	Brigitte	PARIS	Stagiaire 1ère année
IEN-1D IUFM de Créteil	M. BENAYCH	Paul	CRETEIL	Tournan en Brie
IEN-1D L'Hay les Roses	Mme CHALON	Liliane	MILDT	
IEN-1D Maisons Alfort AIS	M. BACCELLIERI	Antoine	CRETEIL	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Meaux AIS	Mme BRETAGNOLLE	Annie	CRETEIL	Chelles
IEN-1D Montfermeil	M. GARNIER	Patrice	CRETEIL	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Montreuil 2	Mme HEBRARD	Marie-Christine	CRETEIL	Aulnay sous Bois 1
IEN-1D Noisy le Sec + missions	M. MITTET	Philippe	CRETEIL	Aubervilliers 1
IEN-1D Pantin	M. SEKSIG	Alain	VERSAILLES	CNEFEI
IEN-1D Sevran	Mme LAMBERT	Nicole	ROUEN	St Etienne du Rouvray
IEN-1D Stains	Mme BILLOUE	Evelyne	VERSAILLES	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Tournan en Brie	Mme EON-CAILLOT	Marie-José	CRETEIL	Fontainebleau
IEN-1D Villeneuve St Georges	M. VENTURA	Jean-Pierre	CRETEIL	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Vincennes	Mme MIGEVAULT	Monique	CRETEIL	Noisy le Grand 1
IEN-1D St Denis 2	Mme BALLEREAU	Anne	PARIS	Stagiaire 1ère année
IEN-ET Maths	Mme COLLIN-DUBURE	Dominique	VERSAILLES	
IEN-ET SBSSA	Melle DUCHESNE	Irène	CRETEIL	Concours 2003
IEN-ET SBSSA	M. BRAULT	Bernard	PARIS	Concours 2003
IEN-IO Seine et Marne	Mme DESTOT	Yvette	CRETEIL	Val de marne
IEN-IO Val de Marne	Mme GUILHEM	Maryse	ROUEN	Eure
IA-IPR EPS	Mme BEBUCHY	Valérie	CRETEIL	Concours 2003
IA-IPR EPS	M. COQUET	Yann	RENNES	Concours 2003
IA-IPR EVS	M. LEJEUNE	François	DIJON	
IA-IPR Histoire-Géographie	M. AZZOUZ	Rachid	ADM CENTRALE	Concours 2003
IA-IPR Lettres	Mme MARTINI	Evelyne	AMIENS	
IA-IPR Maths	M. AGUER	Bernard	AMIENS	Concours 2003

Poste obtenu	Académie de DIJON		Venant de	
IEN-1D Auxerre 1	Mme SAINT ANDRE	Nicole	MJENR	
IEN-1D Auxerre 2 AIS	M. PILLUT	Gérard	DIJON	Sens 2
IEN-1D Auxerre 4 Adj IA	Mme DERRIAZ	Annie	DIJON	
IEN-1D Macon AIS	M. DUROZARD	Jean-Pierre	DIJON	Autun
IEN-1D Montceau les Mines	M. PERRIN	Charles	DIJON	Le Creusot

Académie de DIJON (suite)

IEN-ET STI	M. TRUCHOT	Jean-Claude	DIJON	Concours 2003
IEN-IO Côte d'Or	Mme BIDOT	Hélène	LIMOGES	Hte Vienne
IEN-IO Nièvre	Mme DUCREUX	Laurence	DIJON	Concours 2003
IEN-IO Yonne	M. JACQUEMAIN	José	DIJON	Auxerre 4
IA-IPR AVS	Mme PIERRAT	Josiane	LILLE	Dunkerque Bailleul
IA-IPR Lettres	Mme MASSENOT	Bernadette	NANCY METZ	
IA-IPR STI-industriel	M. LEFEBVRE	Philippe	NANCY METZ	Concours 2003

Poste obtenu	Académie de GRENOBLE		Venant de	
IEN-1D Annemasse 1	Mme BESSON	Martine	GRENOBLE	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Bonneville 1	M. DURAND	Bernard	LYON	Bellegarde
IEN-1D Bourgoin 2	M. GLANDU	Philippe	GRENOBLE	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Bourgoin 3	M. AUBRY	Jean-Pierre	ORLEANS TOURS	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Fontaine-Vercors	Mme FINET	Eliane	GRENOBLE	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Grenoble 1	M. MILESI	Jacques	GRENOBLE	Fontaine Vercors
IEN-1D Guilherand-Granges	M. VERMEE	Guy	AIX MARSEILLE	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Le Pouzin	Melle CICCULLO	Catherine	AIX MARSEILLE	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Nyons	M. BOIRIVANT	Gérard	GRENOBLE	Vienne 2
IEN-1D Privas AIS	M. MILHAUD	Michel	GRENOBLE	Le Pouzin
IEN-1D St Marcellin	M. BIENVENU	Serge	TOULOUSE	Villefranche de Rouergue
IEN-1D Thonon les Bains	M. MARTINEZ	Richard	GRENOBLE	Annemasse 1
IEN-1D Vienne 2	Mme COTE	Monique	GRENOBLE	Stagiaire 1ère année
IEN-ET Eco-Gestion	M. CHARMOILLE	Bruno	LYON	Concours 2003
IEN-ET STI	Mme DOUVRIN-BICCHIERAY	Josephine	LYON	
IEN-IO Ardèche	Mme PALHEC-PETIT	Colette	GRENOBLE	Concours 2003

Poste obtenu	Académie de GUADELOUPE		Venant de	
IEN-1D Abymes 1	Mme VELAYOUDOM	Francesca	GUADELOUPE	Sainte Rose
IEN-1D Basse-Terre	Mme PIOT	Laurence	VERSAILLES	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Capesterre Belle Eau	Mme KAAKIL-TALABA	Rachel	TOULOUSE	Montauban 3
IEN-1D Sainte Rose	M. GRENIER	André	GUADELOUPE	Bouillante
IEN-ET Formation Continue	Mme MOVREL	Claudie	GUADELOUPE	Abymes 1
IA-IPR Arts plastiques	M. LEVAL	Frédéric	STRASBOURG	

Poste obtenu	Académie de GUYANE		Venant de	
IEN-1D Cayenne Nord	Mme ASSARD	Danielle	NANTES	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Kourou	Mme ROBINSON-ROBEIRI	Annie	POITIERS	Angoulême Sud
IEN-1D Les Fleuves + IUFM	M. FALCE	Jacques	GUYANE	Cayenne Nord
IEN-1D Matoury	M. BARTHES	Etienne	GUYANE	Kourou
IEN-1D St Laurent Mana	M. GIRON	Alain	GUYANE	Les Fleuves
IEN-IO Guyane	M. FRANCOIS SAINT CYR	Claude	CRETEIL	Seine et Marne
IA-IPR Lettres	M. DRUMEAUX	Georges	GUADELOUPE	Concours 2003
IA-IPR STI	M. EYNAUDI	Michel	AIX MARSEILLE	
IA-IPR STI	M. MARCANT	André	NICE	

Poste obtenu	Académie de LILLE		Venant de	
IEN-1D Avesnes sur Helpe AIS	M. DENOYELLE	Thierry	LIMOGES	IUFM
IEN-1D Beuvry (à confirmer)	M. MAES	Jean-Pierre	LILLE	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Dunkerque Bailleul	Mme LAURENT	Josiane	LILLE	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Lille 1 - Villeneuve d'Ascq	M. SAINTQUENTIN	Guy	LILLE	Lille 2 Armentières
IEN-1D Lille 2 Armentières	Mme DEBURGHGRAEVE	Isabelle	LILLE	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Lille AIS	M. PETIT	Jean-Marc	LILLE	Lille 1 Villeneuve d'Ascq
IEN-1D Maubeuge	M. DOGIMONT	Alain	LILLE	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Samer	Mme CUGNY	Françoise	VERSAILLES	Aubergenville
IEN-ET Eco-Gestion	M. DEMEUSOY	Patrick	LYON	Concours 2003
IEN-ET Lettres	Mme LAMBOLEY	Catherine	GRENOBLE	Concours 2003
IEN-ET Maths	Mme BANASZYK	Christine	LILLE	Concours 2003
IEN-ET Maths	M. SACHET	Jean-Claude	ORLEANS TOURS	Concours 2003
IA-IPR Eco-Gestion	M. DELAUTRE	Jean-Michel	LILLE	Concours 2003
IA-IPR Education musicale	M. ELOIRE	Jean-Michel	AMIENS	
IA-IPR EPS	M. CALAIS	Olivier	LILLE	Concours 2003
IA-IPR EPS	M. PREUVOT	Didier	LILLE	Concours 2003
IA-IPR EVS	Mme VANHAEREN	Jacqueline	LILLE	
IA-IPR Histoire-Géographie	M. DOUBLET	Frédéric	AMIENS	Concours 2003
IA-IPR Lettres	Mme BALLANFAT	Evelyne	CRETEIL	Concours 2003
IA-IPR Maths	Mme DUPONCHEL	Domitile	LILLE	Concours 2003
IA-IPR Sciences physiques	M. ANCELET	Hervé	LILLE	Concours 2003
IA-IPR Sciences physiques	M. VINCEC	Stéphane	LILLE	Concours 2003
IA-IPR STI	M. DIVERCHY	Jean-Jacques	AMIENS	

Académie de LILLE (suite)

IA-IPR SVT	Mme CAZIN	Marie-France	LILLE	Concours 2003
IA-IPR SVT	M. DIDES	Jean-Jacques	MONTPELLIER	Concours 2003

Poste obtenu

Académie de LIMOGES

Venant de

IEN-IO Hte Vienne	Mme COL-MINNE	Muriel	GAUDELOUPE	Concours 2003
IA-IPR Anglais	Mme LINOL	Martine	LIMOGES	Concours 2003
IA-IPR Histoire-Géographie	Mme MONDOLLOT	Claire	ORLEANS TOURS	
IA-IPR Lettres	M. GRAMAIN	Michel	NANTES	Concours 2003
IA-IPR STI	M. MARQUIS	Alain	ORLEANS TOURS	

Poste obtenu

Académie de LYON

Venant de

IEN-1D Lyon 2 AIS	M. BREYSSE	Pierre	LYON	Lyon 3
IEN-1D Lyon Ste Foy	Mme COGNET	Sylviane	LYON	Lyon Ecully
IEN-1D Meyzieu	M. HEUZE	Vincent	BESANCON	Bletterans
IEN-1D Villefranche sur Saône	Mme MOUTON	Eliane	BESANCON	Saint Claude
IEN-ET STI	M. MILLET	Denis	LYON	Concours 2003
IEN-ET STI	M. DI PILLA	Walter	NICE	Concours 2003
IEN-IO Ain	M. LEDUC	François	Disponibilité	
IA-IPR Allemand	Mme ROQUES	Chantal	Allemagne	
IA-IPR Lettres	Mme MAZALEYRAT	Anne-Marie	TOULOUSE	

Poste obtenu

Académie de MARTINIQUE

Venant de

IEN-1D Adj IA	Mme BLAKELY	Michèle	MARTINIQUE	Trinité
IEN-1D Fort de France 2 AIS	M. FONROSE	Gérard	Nelle CALEDONIE	1D privé + 2D AIS
IEN-1D Lamentin	Mme VICAIGNE	Chantal	MARTINIQUE	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Le François	Mlle BOULOIS	Monique	VERSAILLES	Brétigny sur Orge
IEN-1D Le Marin	M. SCHMITT	Jean-Louis	LYON 2	
IEN-1D Schoelcher	M. MAILLARD	Christian	POITIERS	Thouars
IA-IPR Sciences physiques	M. TAURISANO	Mario	ORLEANS-TOURS	

Poste obtenu

Académie de MONTPELLIER

Venant de

IEN-1D Alès 1	M. BASSAGET	Jean-Marc	MONTPELLIER	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Bédarieux	M. DEDET	Jean-Marie	MONTPELLIER	Narbonne 1
IEN-1D Béziers 3	M. ALBANO	Alain	ROUEN	Le Havre Est
IEN-1D Gignac	Mme CANNICIONI	Christine	MONTPELLIER	Le Vigan Sommières
IEN-1D Lunel	M. LOUVOIS	Eric	MONTPELLIER	Alès 1
IEN-1D Montpellier Est	Mme DESAILLY	Danielle	MONTPELLIER	Sète
IEN-1D Narbonne 1	M. CARALP	Gilbert	CLERMONT FD	St Flour
IEN-1D Nîmes 2	M. ZANETTI	Gérard	MONTPELLIER	Nîmes 5
IEN-1D Nîmes 4 IUFM	M. DIJON	Pascal	MONTPELLIER	Nîmes 6
IEN-1D Nîmes 5	Mme TEXIER	Michèle	Maghreb Est	
IEN-1D Nîmes 6 Gard Costières	M. MARTEL	Rémy	AIX MARSEILLE	Stagiaire 1ère année
IEN-ET Eco-Gestion	M. BUCQUET	Régis	MONTPELLIER	Concours 2003
IEN-ET Eco-Gestion	M. BARTHES	Christian	PERDIR	
IEN-IO Pyrénées Orientales	M. BIGOT	Jean-Luc	MONTPELLIER	Lozère
IA-IPR AVS	M. VERAN	Jean-Pierre	PARIS	
IA-IPR SES	Mme VEYER	Catherine	MONTPELLIER	Concours 2003
IA-IPR SVT	M. FARALLI	Alain	AIX MARSEILLE	Concours 2003

Poste obtenu

Académie de NANCY METZ

Venant de

IEN-1D Florange	M. DRESSE	Robert	NANCY METZ	Sarrebouurg Ouest
IEN-1D Freyming Merlebach	Mme ESPECIER	Sylvie	NANCY METZ	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Neufchâteau	Mme CLAUDON	Marie-Claude	NANCY METZ	Stagiaire 1ère année
IEN-1D ST Avoird Nord	M. DUNKHORST	Jean-Claude	NANCY METZ	Stagiaire 1ère année
IEN-ET STI	M. ESSELIN	Didier	NANCY METZ	Concours 2003
IEN-ET STI	M. TOMASINI	Romuald	NANCY METZ	Concours 2003
IA-IPR Eco-Gestion	M. VILLEMAIN	Pierre, André	LILLE	
IA-IPR EVS	Mme FAUQUETTE	Marie-Claude	LILLE	
IA-IPR Histoire-Géographie	Mme KNAUER	Martine	STRASBOURG	Concours 2003
IA-IPR Lettres	Melle SAFATLY	Myriam	VERSAILLES	Concours 2003

Poste obtenu

Académie de NANTES

Venant de

IEN-1D Allonnes	M. DUPONT	Erik, Louis	NANTES	La Ferté Bernard
IEN-1D Angers 5	Mme BONNEVIE	Agnès	NANTES	Baugé
IEN-1D Angers AIS	Mme GONTARD	Corinne	RENNES	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Blain - La Chapelle/Erdre	Mme LECOCQ	Eliane	NANTES	Nantes Ouest
IEN-1D Château du Loir	M. ROUYER	Yvonnick	ORLEANS TOURS	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Cholet 1	M. LECLAIR	Bernard	NANTES	Stagiaire 1ère année
IEN-1D La Ferté Bernard	M. MARCHAL	Ernest	POITIERS	Stagiaire 1ère année

Académie de NANTES (suite)

IEN-1D Le Mans 1	M. REMOND	Jean-Pierre	NANTES	Allonnes
IEN-1D Loire Atlantique AIS	M. GADEAU	Yves	NANTES	Nantes Orvault
IEN-1D St Nazaire Ouest	Mme CROIX	Brigitte	NANTES	Saumur 2
IA-IPR EVS	Mme GUILLOT-MEUNIER	Francoise	BORDEAUX	
IA-IPR Histoire-Géographie	M. ABALLEA	Pierre	VERSAILLES	
IA-IPR Philosophie	M. ELIE	Henri	CLERMONT FD	Concours 2003
IA-IPR SES	Mme FOSSE	Marie-Lise	NANTES	Concours 2003

Poste obtenu	Académie de NELLE CALEDONIE		Venant de	
IEN-ET Eco-Gestion	M. BALDACCI	Rémi	GRENOBLE	

Poste obtenu	Académie de NICE		Venant de	
IEN-1D Draguignan	M. HUG	Thierry	NICE	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Les Arcs	Mme ZIVIC	Georgette	NICE	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Nice 3	M. GIRONE	Jean-Michel	NICE	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Nice 5	Mlle CASTELLOTTI	Elisabeth	NICE	St André de la Roche
IEN-1D Nice AIS	M. CHERBETDJIAN	Robert	NICE	Mission 1er degré
IEN-1D St André Vallée du Paillon	Mme IMBERT	Jacqueline	NICE	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Ste Maxime	M. LECOCQ	Jean-Michel	REIMS	Sedan
IEN-1D Toulon 1	M. REVEST	Bernard	NICE	Nice AIS
IEN-1D Val de Siagne	M. ALZINA	Georges	NICE	Stagiaire 1ère année
IEN-ET SBSSA	Mme DURAND	Anne	AIX MARSEILLE	Concours 2003
IEN-ET STI	M. FAVOREL	Guy	LILLE	
IA-IPR EPS	M. DUTARD	Bernard	PARIS	
IA-IPR STI	M. MARCACCI	Sylvain	REIMS	
IA-IPR SVT	M. MICHARD	Jean-Louis	POLYNESIE	

Poste obtenu	Académie d'ORLEANS TOURS		Venant de	
IEN-1D Chartres 3 AIS	M. PETIOT	Jean-Michel	CAEN	L'Aigle
IEN-1D Chartres 4	M. BAY	Jean-Claude	ORLEANS TOURS	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Dreux 2	M. MOREE	Bruno	ORLEANS TOURS	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Fondettes Luynes	M. MALAIZE	Jean-François	ORLEANS TOURS	St Cyr
IEN-1D Orléans Est	Mme CRESPIAN	Marie-Annick	ORLEANS TOURS	Orléans Nord Ouest
IEN-1D St Cyr AIS	Mme NAUMOVIC	Véronique	ORLEANS TOURS	Tours Centre
IEN-1D Tours Centre	Mme BESANCON	Véronique	ORLEANS TOURS	Luynes Fondettes
IEN-1D Vendôme	Mme ACQUAVIVA-LARGEAUD	Françoise	NANTES	Château du Loir
IEN-ET STI	M. RADIGOIS	Philippe	NANTES	Concours 2003
IA-IPR Anglais	Mme HEMERY	Fabienne	ORLEANS TOURS	Concours 2003
IA-IPR Histoire-Géographie	M. LE BORGNE	Jean-François	RENNES	
IA-IPR Maths	M. DIGER	Alain	ORLEANS TOURS	Concours 2003
IA-IPR Sciences Eco et sociales	Mme ROUX-PERINET	Sarah, Marie	CLERMONT FD	
IA-IPR Sciences physiques	Mme HUGOT	Françoise	LIMOGES	Concours 2003
IA-IPR STI-industriel	M. RIGAUD	Régis	LIMOGES	Concours 2003

Poste obtenu	Académie de PARIS		Venant de	
IEN-1D Paris 03	M. BRANCA	Jean-Marie	PARIS	Paris 30e circ. (20e)
IEN-1D Paris 05	Mme CLEMENT	Catherine	CRETEIL	L'Hay les Roses
IEN-1D Paris 14	Mme FAVRE	Odile	CRETEIL	Vincennes
IEN-1D Paris 22	Mme SEREN	Annie	CRETEIL	Villeneuve St Georges
IEN-1D Paris 30	Mme GILLE	Anne-Marie	CRETEIL	Bobigny
IEN-1D Paris 31	Mme LEGRAND	Cécile	MADAGASCAR	
IEN-1D Paris 33 AIS	Mme DUFFOURG-LE CAM	Marie-Christine	PARIS	Paris 03e circ.
IEN-1D Paris 35 IUFM	M. LUSSIEZ	Christian	VERSAILLES	Evry AIS 2
IEN-ET Eco-Gestion	Mme BOURGOUIN	Marie-Line	NANTES	Concours 2003
IEN-ET Lettres	Mme LETOULAT	Gisèle	LILLE	
IEN-ET Maths	M. TROUILLET	Daniel	CRETEIL	
IA-IPR Allemand	Mme MILLET	Brigitte	NANCY METZ	
IA-IPR EPS	M. CROUZILLAS	Yves	CRETEIL	
IA-IPR EVS	M. MASETTY	Olivier	VERSAILLES	
IA-IPR EVS	M. MONTAUX	Jean-Pierre	VERSAILLES	
IA-IPR Histoire-Géographie	M. PONCELET	Yves	NANTES	
IA-IPR Lettres	M. LE NINEZE	Alain	VERSAILLES	
IA-IPR Portugais	Mme VALIERES	Anne-Dominique	VERSAILLES	Concours 2003

Poste obtenu	Académie de POITIERS		Venant de	
IEN-1D Angoulême Nord	Mme NYS	Marie-France	LIMOGES	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Angoulême Sud	M. GIROUX	Roger	POITIERS	Jonzac
IEN-1D Confolens	Mme OTTMANN	Anne	BESANCON	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Lencloître Nord Vienne	Mme CHASTAGNOL	Marie-Thérèse	POITIERS	Stagiaire 1ère année

Académie de POITIERS (suite)

IEN-1D Poitiers 1 Ouest	M. LEON	Jacques	POITIERS	Poitiers 5 Sud Vienne
IEN-1D Royan	Mme PHILIPPE	Martine	POITIERS	Poitiers 1 Ouest
IEN-1D St Maixent	Mme BARZOTTI	Dominique	ORLEANS TOURS	Vendome
IEN-1D Thouars	Mme ROY	Geneviève	POITIERS	Stagiaire 1ère année
IEN-ET SBSSA	Mme BOUILLAUD	Martine	POITIERS	Concours 2003
IA-IPR Anglais	Mme BERNARD	Bernadette	BORDEAUX	Concours 2003
IA-IPR Sciences physiques	M. MONTLIVET	Nicolas	PARIS	Concours 2003
IA-IPR STI	M. POTIER	Patrick, André	LIMOGES	

Académie de POLYNESIE

Poste obtenu	Académie de POLYNESIE		Venant de	
IEN-1D	M. MORHAIN	Christian	POITIERS	Bressuire
IEN-ET STI	M. OBERLIN	Gérard	VERSAILLES	
IEN-IO Détachement	M. VAST	Jean-Paul	AIX MARSEILLE	Bouches du Rhône

Académie de REIMS

Poste obtenu	Académie de REIMS		Venant de	
IEN-1D Chaumont Adj IA	M. DIEUDONNE DE CARF.	Claude	REIMS	Formation Continue
IEN-1D Chaumont AIS	Mme DARAGON	Evelyne	DIJON	Auxerre 1
IEN-1D Joinville	M. BRASSEUR	Bernard	REIMS	St Dizier
IEN-1D Reims 5	Melle DUPLESSY	Muriel	REIMS	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Vitry le François	M. MILLE	Jean-Louis	NANCY METZ	Stagiaire 1ère année
IEN-ET Eco-Gestion	Mme POLETTI	Lucette	REIMS	Concours 2003
IEN-ET Histoire-Géographie	M. FALCONNET	Thierry	DIJON	Concours 2003
IEN-ET Lettres	Mme LARA	Christine	GUADELOUPE	Concours 2003
IEN-IO Ardennes	M. LUGNIER	Michel	REIMS	Concours 2003
IEN-IO Aube	Mme BACHELLERIE	Brigitte	CRETEIL	Concours 2003
IA-IPR Anglais	Mme THIERY	Marie-Thérèse	ORLEANS TOURS	
IA-IPR EPS	Mme DODANE	Catherine	PARIS	Concours 2003
IA-IPR Histoire-Géographie	M. MORAIN	Pierre	REIMS	Concours 2003
IA-IPR Maths	M. GOUY	Michel	LILLE	Concours 2003
IA-IPR STI-industriel	M. LE PIVERT	Patrick	PARIS	Concours 2003

Académie de RENNES

Poste obtenu	Académie de RENNES		Venant de	
IEN-1D Brest 4	M. QUILLIEN	Hervé	RENNES	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Chateaubourg	M. BIDON	André	Côte d'Ivoire	
IEN-1D Combourg	M. ROUSSEAU	Claude	RENNES	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Guingamp Sud	Mme LAMOUREUX	Denise	LILLE	Lens
IEN-1D Landerneau	Mme BELZON	Catherine	RENNES	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Lannion Nord - Paimpol	M. HENRI	Roland	RENNES	Guingamp Sud
IEN-1D Montfort sur Meu	M. LE GOUX	Claude	RENNES	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Quimper 3 Adj IA	M. FOLK	Léon	MARTINIQUE	Le Lamentin
IEN-1D Quimper 8 + IUFM	Mme GNING	Catherine	RENNES	Landerneau
IEN-1D Rennes AIS	M. WILLHELM	Christian	RENNES	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Rennes Nord	M. SALAUN	Grégoire	RENNES	Rennes St Jacques
IEN-1D Rennes St Jacques	M. BOVYN	Olivier	RENNES	Combourg
IEN-1D St Briec 3 AIS	M. MONNIER	Roger-Régis	CAEN	Flers
IEN-1D Vannes AIS	M. J'ESPERE	Jean-Marie	POLYNESIE	Arue Gambier
IEN-1D Vannes AIS	M. BERNARD	Gilles	Thaïlande	
IEN-ET STI	M. PUREN	Yves	POLYNESIE	
IEN-IO DRONISEP - Rennes	M. GONTIER	Alain	POLYNESIE	
IA-IPR Eco-Gestion	M. VAN SANTE	Alain	LILLE	Concours 2003
IA-IPR Histoire-Géographie	M. DUPONT	Jean-Bernard	VERSAILLES	Concours 2003
IA-IPR Lettres	M. BERNABE	Yves-Louis	MARTINIQUE	Concours 2003
IA-IPR STI	M. LE REST	François	POITIERS	

Académie de LA REUNION

Poste obtenu	Académie de LA REUNION		Venant de	
IEN-1D Bras Panon	M. XANTIPPE	Camille	GUADELOUPE	Capesterre Belle Eau
IEN-1D St Denis 5	M. LALLEMAND	Jean-Paul	NANTES	Angers 4
IEN-1D St Denis Adj IA	M. CORRE	Jack	REUNION	St Benoît
IEN-1D St Pierre 2	M. MARTIN	Jean-Pierre	ORLEANS TOURS	Chartres 4
IA-IPR Allemand	M. WEISS	Volker	LYON	
IA-IPR EPS	M. PETIT	Yves	NICE	
IA-IPR Maths	M. NIZARD	Alain	NICE	Concours 2003

Académie de ROUEN

Poste obtenu	Académie de ROUEN		Venant de	
IEN-1D St Etienne du Rouvray	M. CATHERINE	Dominique	ROUEN	Stagiaire 1ère année
IEN-1D St Valéry en Caux	M. TITTON	Jean-Marc	ROUEN	Stagiaire 1ère année
IEN-ET Eco-Gestion	Melle BRASSEUR	Anne	ROUEN	Concours 2003
IEN-ET Formation Continue	M. LEFAUX	Frédéric	ROUEN	
IEN-ET Maths	M. GAULON	Didier	POITIERS	Concours 2003

Académie de ROUEN (suite)

IEN-ET STI	M. BUQUET	Philippe	ROUEN	
IEN-IO Eure	Mme LICAN	Line	GUYANE	Concours 2003
IA-IPR AVS	M. MICHEL	Pierre	LILLE	

Poste obtenu	Académie de STRASBOURG		Venant de	
IEN-1D Colmar Adj IA	M. EHRET	Fernand	STRASBOURG	Colmar
IEN-1D Colmar AIS	M. FRIEH	René	STRASBOURG	Wittelsheim
IEN-1D Erstein	M. CHAILLOT	Eric	STRASBOURG	Stagiaire 1ère année
IEN-1D IUFM d'Alsace	M. RODES	François	STRASBOURG	Strasbourg 9
IEN-1D Obernai	M. SADERI	Francesco	STRASBOURG	Haguenau Sud
IEN-1D Rixheim	M. NUSS	Gilbert	STRASBOURG	Thann
IEN-1D Saverne	M. HOFFMANN	Denis	NANCY METZ	Sarrebouurg Est
IEN-1D Strasbourg 2	M. REISS	Patrick	STRASBOURG	Obernai
IEN-1D Strasbourg 8	M. SCHOBEL	Brice	STRASBOURG	Strasbourg 7
IEN-1D Wittelsheim	M. CAILLEAUX	David	STRASBOURG	Stagiaire 1ère année
IEN-IO Ht Rhin	M. GONDREXON	Etienne	STRASBOURG	Concours 2003
IA-IPR Arts plastiques	M. KOCH	Jean- Michel	NANCY METZ	Concours 2003

Poste obtenu	Académie de TOULOUSE		Venant de	
IEN-1D Bagnères de Bigorre	Mme RENOUF	Sylvie	TOULOUSE	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Espalion	Mme GOEMINE	Martine	STRASBOURG	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Foix rural	M. LOMBARDO	Frédéric	TOULOUSE	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Gaillac	M. MOREL	Daniel	TOULOUSE	Foix Rural
IEN-1D Millau	M. DALET	Max	VERSAILLES	Mantes la Ville
IEN-1D Montauban 3	Mme JOFFROY	Catherine	TOULOUSE	Stagiaire 1ère année
IEN-1D St Gaudens	Mme DULAC	Myriam	TOULOUSE	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Toulouse Adj IA	M. SOLANO-SERENA	Alain	TOULOUSE	Hte Garonne 13
IEN-1D Toulouse AIS 1	Mme GROSSE	Agnès	TOULOUSE	Villefranche de Lauragais
IEN-1D Toulouse Ouest	M. FROHRING	Pierre-Louis	Liban	
IEN-1D Villefranche de Lauragais	Mme SERRES	Christiane	TOULOUSE	St Lizier
IEN-ET Eco-Gestion	M. HENNINGER	Jean-Marie	TOULOUSE	
IEN-ET Eco-Gestion	Mme VINCENS	Nadine	TOULOUSE	Concours 2003
IEN-ET Eco-Gestion / AF	M. MAILLARD	Yann	POITIERS	
IEN-ET Histoire-Géographie	M. RETTIG	André	PERDIR	
IEN-ET Lettres Anglais	Mme DOQUET	Francine	GUADELOUPE	Concours 2003
IEN-ET SBSSA	Mme BOUSQUET	Renée	AIX MARSEILLE	Concours 2003
IEN-ET STI	M. SOLIGNAC	Marc	VERSAILLES	
IEN-ET STI	M. SERE	Didier	TOULOUSE	Concours 2003
IEN-IO Ariège	M. LEFEBVRE	Mario	TOULOUSE	Concours 2003
IEN-IO Aveyron	Melle MATHIEU	Edith	POITIERS	Concours 2003
IEN-IO Htes Pyrénées	Mme DESMARAIS	Nadine	TOULOUSE	Ariège
IEN-IO Tarn	M. DEBARS	Michel	TOULOUSE	Concours 2003
IA-IPR Anglais	M. PEREZ	Jean-Pierre	ROUEN	Concours 2003
IA-IPR EVS	Mme MOREAU	Armelle	ADM. CENTRALE	
IA-IPR Histoire-Géographie	Mme LE PRADO	Danielle	NANCY METZ	
IA-IPR Lettres	Mme JEAN	Joëlle	BORDEAUX	
IA-IPR Lettres	M. BAUX	Pierre-Marie	LIMOGES	
IA-IPR STI	M. GELIS	Alain	BORDEAUX	
IA-IPR STI SMS	Mme GASQUET	Renée	NANTES	

Poste obtenu	Académie de VERSAILLES		Venant de	
IEN-1D Brétigny sur Orge	Mme CHARTOL	Martine	VERSAILLES	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Cergy Coteaux de l'Oise	Mme DECOUTY	Monique	VERSAILLES	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Ecouen	M. DUCHEMIN	Jean-Pierre	VERSAILLES	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Fontenay aux Roses	Mme GRAFTO	Myriam	VERSAILLES	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Herblay	Mme GALLOIS	Mirella	VERSAILLES	Stagiaire 1ère année
IEN-1D Le Chesnay Adj IA	Mme CLAEYSSSEN	Monique	VERSAILLES	IUFM
IEN-1D Le Chesnay AIS 1	Mme HUGAULT	Catherine	VERSAILLES	St Germain en Laye 3
IEN-1D Levallois Perret	Mme BRIERE	Sylvie	VERSAILLES	Bois Colombes AIS Nord
IEN-1D Méry + IUFM	M. MASCIO	Marcel	CRETEIL	Epinay sur Seine
IEN-1D Neuilly	Mme FORT	Maryvonne	VERSAILLES	Asnières
IEN-1D Palaiseau	Mme BRISSARD	Marlène	VERSAILLES	Montrouge Malakoff
IEN-1D Rueil Malmaison	Mme LEFEBVRE	Anne-Marie	VERSAILLES	Nanterre 2
IEN-1D Sannois	M. KOKOT	Henri	VERSAILLES	Herblay
IEN-1D Sarcelles Sud	Mme FONTAINE	Michèle	VERSAILLES	Ecouen
IEN-1D Sèvres + AIS Centre	M. FAURE	Bertrand	VERSAILLES	Stagiaire 1ère année
IEN-1D St Brice Sarcelles Nord	M. FONTAINE	Patrick	VERSAILLES	Cergy Coteaux de l'Oise
IEN-ET Eco-Gestion	Mme TRACHET	Nelly	VERSAILLES	
IEN-ET Formation Continue	M. PUIGDEMONT	Gérard	VERSAILLES	

Académie de VERSAILLES (suite)

IEN-ET Histoire-Géographie	Mme LECAS-BOCKSTAL	Jeanne-Marie	VERSAILLES
IEN-ET STI	M. PRINCE AGBODJAN	Lasse	VERSAILLES Concours 2003
IEN-ET STI	M. THIERY	Jean-Philippe	ROUEN
IEN-IO Dronisep	Mme COSTA	Anne-Marie	VERSAILLES Concours 2003
IA-IPR EPS	Mme ELOI	Véronique	LILLE
IA-IPR EVS	Mme RABANY	Anne	INRP
IA-IPR EVS	Mme GUYARD	Bernadette	PARIS
IA-IPR Histoire-Géographie	Mme COTINAT	Danièle	CAEN
IA-IPR Lettres	Mme JURADO	Monique	CRETEIL
IA-IPR Maths	Mme SANZ	Monique	NANTES Concours 2003
IA-IPR Sciences physiques	Mme ADOLLE	Chantal	MARTINIQUE Concours 2003
IA-IPR SVT	Mme RIBOLA	Françoise	PARIS Concours 2003

Poste obtenu	Divers		Venant de	
IEN-IO ADM CENTRALE	Melle GOEPFERT	Corine	PARIS	Concours 2003
IEN-1D Détachement AEFE	M. DUCASSE	Michel	MONTPELLIER	Montpellier Est
IEN-1D Détachement AEFE	M. BRIAND	Jacques	ORLEANS TOURS	Orléans Est
IEN-1D Détachement AEFE	M. PASSAT	Daniel	TOULOUSE	Hte Garonne AIS 1
IEN-1D Détachement AEFE	M. KASBARIAN	Jean-Michel	Afrique orientale et australe	
IEN-1D Détachement AEFE	Mme DOSSAT	Luce	CLERMONT FD	Clermont Banlieue
IEN-1D Détachement AEFE	M. CROSET	Laurent	Hongrie	
IEN-1D Détachement MAE	M. ROUSSEAU	Eric	TOULOUSE	Espalion
IEN-1D Détachement MAE	M. DESMARS	Alain	Côte d'Ivoire	
IEN-1D Détachement MAE	Mme NICOT-GUILLOREL	Muriel	RENNES	Questembert 2
IEN-1D Détachement MAE	M. FERRARA	Serge	Tchad	
IEN-1D Détachement MAE	Mme LE GUEVEL	Anne	NANTES	Angers 5

Laïcité Le CNAL pour un véritable débat

Depuis quelques semaines, un débat est engagé dans notre pays autour de la laïcité. Le CNAL et ses composantes* ont trop longtemps porté le combat en faveur de la laïcité pour ne pas se réjouir de cette évolution alors qu'il n'y a pas si longtemps cet engagement était présenté comme archaïque.

Mais l'effervescence actuelle autour de cet enjeu républicain ne doit pas conduire à une réflexion dans l'urgence, un débat tronqué, des décisions précipitées, de fausses solutions.

Le CNAL souhaite que la Commission présidée par B. Stasi évite de telles dérives. Il apprécie que sa mission porte sur la réalité de la société française, sa diversité et sa cohésion. Cette approche rejoint les préoccupations et propositions du CNAL exprimées à l'automne 2001 dans sa brochure «L'Ecole publique pour vivre ensemble». Le CNAL sera donc très vigilant sur la volonté que manifestera la Commission d'être véritablement à l'écoute de l'ensemble de nos concitoyens et de leurs représentants.

Le CNAL participera au débat public sur la laïcité et ses nouvelles problématiques. Il y réaffirmera qu'elle reste, au sein de l'institution scolaire et dans la société tout entière, une réponse fondamentale pour la dignité, la liberté et le respect des êtres humains.

Paris, le 4 juillet 2003
Jean Louis BIOT
Secrétaire général du CNAL

* Le CNAL est composé des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN), de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE), de la Ligue de l'Enseignement, du Syndicat des Enseignants (SE-UNSA) et de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes -Education (UNSA-Education)